

VRS

La vie de la recherche scientifique

débats

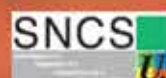
stratégies

opinions

dossiers

actions

407
hiver
2016
Prix au numéro : 8€



QUEL PROJET POLITIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE ?



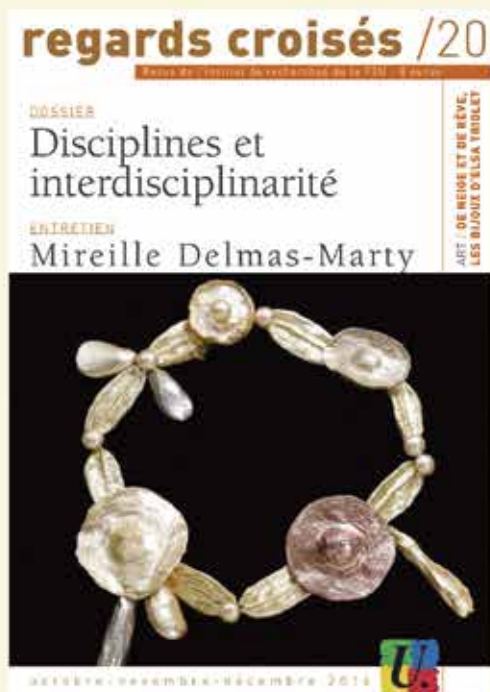
HORS-CHAMP

CAEN :
1956 - 2016

ZOOM

RETRAITES :
DES ALTERNATIVES
AU « TOUJOURS MOINS »

Connaissez vous L'INSTITUT de RECHERCHES de la FSU ?



Un autre regard sur l'actualité

L'Institut de recherches de la FSU publie une revue trimestrielle, Regards croisés. Le prochain numéro de « Regards croisés » sera un numéro très spécial...

Le dossier a été réalisé par un chantier de recherches qui a réuni, pendant trois ans, des militants des syndicats enseignants de la FSU et des chercheurs autour de la question **des disciplines et de l'interdisciplinarité**.

Vous y trouverez plus d'une vingtaine de contributions : des entretiens et des textes de chercheurs et d'enseignants militants syndicaux, qui constitueront un outil de réflexion précieux sur cette question, par exemple lors des réunions d'information syndicales ou lors des stages

BON DE COMMANDE

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Courriel :

Titre	Prix Unitaire	Nbre revues commandées	Participation au port	Prix Total
Regards croisés n°20	8,00€		2,00€	

Toutes les publications de l'Institut sont sur www.institut.fsu.fr

Revue à commander à :

Institut de recherches de la FSU – 104, rue Romain Rolland 93260 LES LILAS – Tél. : 01 41 63 27 60

E-mail : institut@institut.fsu.fr – Site Internet : www.institut.fsu.fr

Accompagné du chèque de règlement (2 € de frais de port en sus/livre)

édito



Hervé Christofol

Secrétaire général du SNESUP-FSU

Pour un enseignement supérieur et une recherche opérateurs de la transformation sociale

Depuis la crise de 2008, les États se sont endettés pour renflouer les banques. En Europe, afin d'attirer les investissements étrangers, ils ont baissé les impôts des entreprises et en ont transféré une partie sur les ménages. Mais, le ralentissement économique, conjugué à l'évasion et à la fraude fiscale, ont gravement affecté leur budget. Le financement des services publics s'en trouve durablement affecté.

En France, depuis la loi Liberté et responsabilité des universités (LRU) de 2007 – votée moins de trois mois après l'accession au pouvoir de Nicolas Sarkozy et la désignation de son premier ministre François Fillon –, les établissements d'enseignement supérieur et de recherche se sont vus confier la gestion à la fois des budgets de fonctionnement et d'investissement et celui de la masse salariale de leurs personnels. Au cours des deux premières années, le budget de l'ESR a augmenté pour accompagner la réforme. Mais, depuis 2009, il est, au mieux, stable en euros constants, voire en baisse, comme c'est le cas en cette année 2016 ! En outre, les financements de la recherche par appel à projets concurrentiels *via* l'Agence nationale de la recherche et le premier programme d'investissement d'avenir ont pu laisser croire aux établissements qu'ils pourraient trouver les financements pour assurer leurs missions de service public. De fait, seuls quelques-uns, choisis pour être les établissements ayant vocation à représenter notre pays dans le monde de la recherche internationale, ont été servis.

L'alternance politique de 2012 n'a pas donné lieu à une remise en cause de cette politique. La baisse du nombre de titulaires s'est simplement ralentie avec cinq mille créations d'emplois au cours du quinquennat. Le développement de la précarité s'est poursuivi et les mesures d'austérité mises en place suite à la baisse des moyens ont été imposées à l'immense majorité.

Que nous proposent les futurs candidats pour les prochaines mandatures présidentielles et législatives ? L'enseignement supérieur et la recherche doivent être des opérateurs de la transformation sociale et des transitions de notre société mais, pour cela, ils doivent intégrer, dans leurs structures et leurs fonctionnements, les valeurs et les principes démocratiques de ces évolutions. En 2014¹, notre revue avait enquêté sur la situation de l'ESR dans d'autres pays. Depuis, plusieurs d'entre eux ont connu des alternances politiques. Aux États-Unis, au Canada ou en Europe, quels sont les programmes des exécutifs nouvellement élus ? C'est ce que nous vous proposons de développer dans ce dernier numéro de l'année 2016.

Contrairement à d'autres pays qui ont choisi une fonction publique d'emplois, le Conseil national de la résistance a construit, en 1946, une fonction publique de carrière. Cette fonction publique a su s'adapter à plusieurs régimes politiques, croître pour remplir ses missions, s'affranchir de la corruption et du clientélisme, défendre l'intérêt général et garantir, à tous les citoyens, l'accès à ses services. D'un million en 1982, elle est passée à cinq millions d'agents titulaires en 2016. Elle compte, en outre, aujourd'hui, un million de contractuels. Nous fêtons les soixante-dix ans de nos statuts. Souhaitons, comme le défend Anicet Le Pors², que le XXI^{ème} siècle soit le siècle de la fonction publique. Et luttons pour que, dans soixante-dix ans, d'autres que nous puissent s'en prévaloir !

Joyeuses fêtes de fin d'année !

¹ « Recherche scientifique en France et ailleurs : question d'argent ou d'idéologie ? » *VRS* n° 397, 2014. <http://snscs.fr/sites/snscs.fr/IMG/pdf/vrs397-web.pdf>

² Ministre de la Fonction publique et des Réformes administratives du 23 juin 1981 au 17 juillet 1984, conseiller d'Etat honoraire. <http://anicetlepors.blog.lemonde.fr>

sommaire

Édito 03

Pour un enseignement supérieur et une recherche opérateurs de la transformation sociale **Hervé Christofol**

Actualités 05

Dossier 09

QUEL PROJET POLITIQUE POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE ?

Coordonné par Laurence Favier.

L'université américaine face à ses contradictions.

Retours sur l'élection présidentielle aux États-Unis **Laurence Favier** et **Salhia Ben Messahel 10**

Entre marchandisation et service public,

les nouveaux modèles universitaires européens en question **Gérard Valenduc 14**

La grande transformation de l'université européenne :

la fin du modèle humboldtien **Jean-Luc Demeulemeester 18**

La lutte contre la crise,

une contribution essentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche **Résolution soumise par le SNESUP-FSU 22**

Front national : un programme néolibéral et autoritaire **Marc Delepouve 24**

La mission de François Fillon pour l'enseignement supérieur et la recherche **Hervé Christofol 26**

Quel projet politique alternatif pour l'université ? Quelques éléments de réflexion **Marc Neveu 30**

Propositions pour le développement du service public de l'ESR :

une rupture profonde et des mesures immédiates **Bureau national du SNESUP-FSU 33**

Zoom 37

Retraites : des alternatives au « toujours moins » **Michelle Lauton**

Hors-champ 40

Caen, 1956-2016 **Denis Guthleben**

Syndicat national des chercheurs scientifiques [SNCS-FSU] 1, place Aristide-Briand. 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70.

Fax : 01 45 07 58 51. sncs@cnrs-belleuve.fr. www.sncs.fr

Syndicat national de l'enseignement supérieur [SNESUP-FSU] 78, rue du Faubourg-Saint-Denis. 75010 Paris. Tél. : 01 44 79 96 10.

Fax : 01 42 46 26 56. accueil@snesup.fr. www.snesup.fr

Directeur de la publication : Patrick Monfort | **Rédacteurs en chef :** Laurence Favier, Chantal Pacteau | **Comité de programmation :** les bureaux nationaux du SNCS et du SNESUP

| **Ont participé à ce numéro :** Salhia Ben Messahel, Hervé Christofol, Marc Delepouve, Jean-Luc Demeulemeester, Laurence Favier, Denis Guthleben, Michelle Lauton, Marc Neveu, Gérard Valenduc, | **Montage :** Clotilde Péan | **Impression et routage :** Imprimerie Compédit Beauregard. Z.I. Beauregard, BP 39, 61600 La Ferté-Macé. Tél. : 02 33 37 08 33 - www.compedit-beauregard.fr | **Régie publicitaire :** Com d'habitude publicité. 7 rue Emile Lacoste 19100 Brive-la-Gaillarde. Tél. : 05 55 24 14 03. Fax : 05 55 18 03 73. Contact: Clotilde Poitevin-Amadiou (www.comdhabitude.fr) - contact@comdhabitude.fr | La Vie de la recherche scientifique est publiée par le SNCS-FSU, 1, place Aristide-Briand 92195 Meudon Cedex. Tél. : 01 45 07 58 70 Fax : 01 45 07 58 51 - sncs@cnrs-belleuve.fr.

Commission paritaire : 0419 S 07016. ISSN : 0338-1889. Dépôt légal à parution.

Prix au numéro : 8 € - Abonnement annuel (4 numéros) : 25 € (individuel), 50 € (institutionnel).

Les titres sont de la responsabilité de l'équipe de rédaction.



UNE PROGRAMMATION PLURIANNUELLE DES MOYENS, ENFIN ?

La loi du 22 juillet 2013, relative à l'enseignement supérieur et à la recherche, a institué une stratégie nationale de recherche (SNR), dont la structuration en grands défis sociétaux, ainsi que les orientations scientifiques prioritaires, ont été entérinées officiellement par Manuel Valls, Premier ministre, lors de la conférence « Recherche : défis et aventures » qui s'est tenue au Musée du quai Branly, le 14 décembre 2015.

Cette même loi charge l'Office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques (OPECST) d'évaluer l'élaboration et la mise en œuvre de cette stratégie nationale de recherche. Le 30 juin 2016, une première audition a passé en revue tous les aspects de la valorisation de la recherche. Une deuxième, le 6 octobre 2016, a fait le point sur la formation des scientifiques et des ingénieurs en soulevant, notamment, la question de l'adéquation de cette formation aux besoins futurs de la mise en œuvre de la SNR. Une troisième audition, plus spécifiquement consacrée aux conditions d'élaboration et de mise en œuvre de la SNR, s'est tenue le 8 décembre à l'Assemblée nationale dans l'objectif d'apprécier l'implication des différentes parties prenantes dans les processus d'élaboration et de mise en œuvre de la SNR.

L'ensemble des intervenants, directions des ministères et des organismes, ont vanté la SNR. Les milieux industriels ont cependant insisté pour orienter davantage encore la recherche vers l'innovation.

Le SNCS-FSU a rappelé, une fois encore, 1. que la SNR doit être établie avec les scientifiques à travers leurs instances élues, en particulier le comité national de la recherche, et 2. que la recherche fondamentale doit être soutenue – sur

tous les fronts de la connaissance – par un financement de base des équipes et des laboratoires. Ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Il a rappelé aussi que les applications de rupture surgissent de manière imprévisible à partir de recherches non programmées, parfois longtemps après le temps de la découverte initiale. Les recherches de rupture, qui ne sont pas connectées à des applications, sont peu soutenues par les décideurs politiques : les travaux scientifiques sont aujourd'hui financés sur des projets (ANR, régions...) qui déclinent la SNR, qui décline elle-même les priorités européennes que les politiques régionales reprennent...



En cantonnant la recherche des dix prochaines années aux thèmes aujourd'hui à la mode – c'est le principe des initiatives dites d'excellence –, la recherche française sera dépassée, dans la prochaine décennie, par les pays qui auront fait confiance à leurs chercheurs. En n'associant pas les instances scientifiques représentatives de la communauté

scientifique à la définition d'une politique nationale de recherche, la SNR ne peut pas être considérée comme un outil des grands choix scientifiques. Le slogan du CNRS « dépasser les frontières » n'est-il d'ailleurs pas orthogonal à cette orientation politique ?

Si la loi stipule que la SNR comporte une « programmation pluriannuelle des moyens », elle se limite à cette annonce. Le sénateur Berson a indiqué qu'il faudrait qu'une législature (cinq ans) s'engage par une loi de programmation pour augmenter d'un milliard d'euros chaque année le budget de la recherche. Cela fait plus de quinze ans que le SNCS et le SNESUP réclament cette loi de programmation. Voilà une proposition de fin de législature qu'on aurait voulu voir être faite à son début !

INSTAURATION DU FICHIER « TITRES ÉLECTRONIQUES SÉCURISÉS »

Le Laboratoire spécification et vérification (LSV), laboratoire d'informatique de l'ENS Paris-Saclay et du CNRS, affirme que l'instauration du nouveau fichier « titres électroniques sécurisés » prévue par le décret N° 2016-1460, comporte un risque inhérent majeur d'attaque, vol et détournement à l'heure où les attaquants informatiques disposent de moyens considérables et croissants¹. Le LSV ne connaît pas de solution technique centralisée permettant de réaliser toutes les fonctionnalités prévues par le décret tout en garantissant la confidentialité des données des citoyens.

ON COMMENÇAIT À DÉSESPÉRER...

Le ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche ouvre enfin les discussions sur l'application du protocole sur les parcours professionnels carrières et rémunérations (PPCR) des catégories A et A+, chercheurs et ingénieurs des établissements publics à caractère scientifique et technologique (EPST). Rappelons que les rémunérations des fonctionnaires sont composées du salaire et des primes. Ces deux composantes prises en compte, les rémunérations des chercheurs des EPST sont aujourd'hui les plus faibles de la catégorie A+ de la fonction publique.

¹ Motion sur l'instauration du fichier « titres électroniques sécurisés » : <http://www.lsv.ens-cachan.fr/?l=fr>

Lien pour accéder au texte intégral : <http://sncs.fr/Les-propositions-du-SNCS-FSU-pour>

ÉLECTIONS 2017 : LES ÉTUDIANTS PLÉBISCITENT L'ABSTENTION

Dans une enquête réalisée pour le journal *L'Étudiant* sur « Les attentes des étudiants à l'égard des candidats à l'élection présidentielle de 2017 », l'IFOP a interrogé un échantillon de 604 personnes, représentatif de la population inscrite dans l'enseignement supérieur, par questionnaire auto-administré en ligne du 25 octobre au 4 novembre 2016. Selon les résultats de l'enquête, un point notable est à signaler. Il concerne l'abstention : l'indice de « non-participation » des étudiants inscrits sur les listes électorales au vote du premier tour de la présidentielle s'élève à 45 % en 2016 contre 39 % en 2012. Si la comparaison entre 2012 et 2016 doit être examinée avec prudence, car l'enquête de 2012 avait été réalisée à un mois de la présidentielle, il reste que ce taux en 2016 est presque deux fois supérieur à celui de l'ensemble des français à la même période (27 %). Un second point concerne l'évolution de la nature du vote entre 2012 et 2016 : d'après l'enquête, une chute de 9.5 points du nombre de sympathisants de gauche s'accompagne d'une hausse de 4.5 points de ceux se décla-



rant proches du Front national, de 2.5 points de ceux qui se sentent éloignés de toute formation politique, et de 1.5 points des sympathisants de la droite et du centre. En bref, à la tendance à la hausse de l'abstention s'ajoute celle d'une droitisation de l'électorat, dans les déclarations d'intention de vote. Quant aux enjeux qui sont les plus déterminants pour leur vote, ils sont l'emploi d'abord, suivi du pouvoir d'achat et du coût de la vie. Leur insatisfaction sur la façon dont ces sujets, qui les préoccupent au premier plan, sont abordés par le débat politique, ne les empêche pas de garder une grande confiance dans la valeur de leur diplôme (pour 71 % des étudiants interrogés), considérant que les études supérieures joueront pour eux un rôle d'ascenseur social (pour 64 %). Enfin, une note d'optimisme !

« Les attentes des étudiants à l'égard des candidats à l'élection présidentielle de 2017. Enquête auprès de la population inscrite dans l'enseignement supérieur ». Étude IFOP pour *L'Étudiant* du 14 novembre 2016.
http://www.letudiant.fr/static/uploads/mediatheque/EDU_EDU/2/1/1273021-114232-pres-ifop-letudiant-14-11-2016-original.pdf

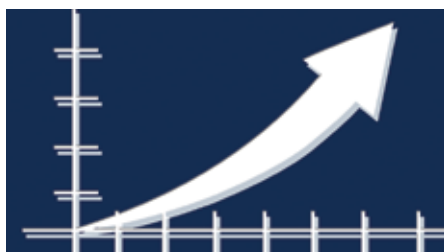
UN MILLIER DE CRÉATIONS DE POSTES EN 2017 ? PAS SI SÛR !

Les mille créations de postes 2017 ont été budgétées par la représentation nationale à hauteur de 54 millions. C'est 10 % de moins que les années précédentes... 354 seront affectées aux regroupements (COMUE et établissements fusionnés) au titre du pilotage et de la gouvernance des « politiques de site », 31 accompagneront les politiques publiques, 124 les dispositifs et plans nationaux (aides à la mobilité internationale, « bibliothèques ouvertes »¹...), 35 seront affectées à d'autres ministères (Culture et Agriculture) et, enfin, 491 devront permettre de rééquilibrer les dotations des établissements souffrant des plus faibles taux d'encadrement.

Mais tout cela reste virtuel, car les établissements devront faire face à plus de 670 millions de hausse de dépenses non budgétées :

- La progression des salaires, due aux changements

d'échelon, de grade ou de corps (glissement vieillesse technicité ou GVT) n'est pas compensée. Or l'allongement des carrières imposé par l'augmentation des années de cotisation pour le départ en retraite augmente la masse salariale (70 M€) ;



- L'augmentation des salaires des agents non titulaires (dont les grilles sont souvent alignées sur celles des titulaires) n'est pas financée alors qu'ils représentent 35 % des effectifs (40 M€ pour la hausse du point d'indice) ;

• L'augmentation du nombre d'étudiants n'étant financée qu'à hauteur de 10 % – ce qui imposera des mesures d'austérité – nécessitera des recrutements, le recours à des heures complémentaires et générera des frais de fonctionnement (560 M€) ;

- L'inflation, qui est certes faible mais non nulle, n'est pas prise en considération.

¹ <http://www.education.gouv.fr/cid98209/plan-bibliotheques-ouvertes-ameliorer-l-ac-cueil-des-etudiants-en-bibliotheques-universitaires.html>

CENT MILLIONS D'EUROS POUR 60 766 ÉTUDIANTS DE PLUS

En faisant voter, par la représentation nationale, une augmentation du budget de fonctionnement de l'enseignement supérieur et de la recherche universitaire de cent millions d'euros, le gouvernement annonçait une mesure historique qui devait enfin, à l'issue de quatre années de « sanctuarisation » du budget (c'est à dire de sa stagnation en euros courants et de sa baisse en euros constants), prendre en compte l'augmentation de l'activité des universités, écoles et autres établissements de l'enseignement supérieur. Car, entre les rentrées 2012 et 2015, nous avons accueilli 170 000 étudiants supplémentaires dont 130 000 à l'université. Mais, pour le budget 2017, le ministère a choisi de ne prendre en compte que les progressions d'effectifs entre les rentrées 2013 et 2015 soit 60 766 étudiants de plus à l'université (ont été soustraits les étudiants des classes préparatoires aux grandes écoles, les étudiants inscrits dans des programmes délivrant des diplômes d'université et les étudiants inscrits dans le supérieur privé).



Sur ces cent millions, il a été décidé d'en affecter un aux établissements privés, cinq aux regroupements (COMUE), huit aux écoles et instituts, soixante-quinze aux soixante-quatorze universités et assimilées ; onze millions sont réservés pour « accompagner des dispositifs spécifiques tels que le plan de soutien "sciences humaines et sociales" ou le mécanisme de "soutien aux chercheurs en danger" ». Ainsi, pour les universités, hors le socle de 200 000 €, c'est moins de 908 € par étudiant qui seront alloués pour le financement de leurs études, alors même que le coût moyen de financement d'un étudiant s'élevait, en 2015, à 11 680 €. Relevons que nos superstructures (COMUE) prélèvent encore cinq millions d'euros et qu'elles consommeront 354 des 1 000 créations de postes de 2017. Autant de postes et de fonds qui n'iront ni dans les laboratoires, ni dans les unités de formation et de recherche...

« SYMPA » EST DÉFINITIVEMENT ENTERRÉ

L'algorithme SYMPA pour « système d'allocation de moyens à la performance et à l'activité » est définitivement enterré. Celui-ci permettait d'affecter les fonds du programme 150 de la Mission interministérielle Recherche et Enseignement supérieur (MIRE) intitulé « Enseignement supérieur et recherche universitaire » aux différents opérateurs (universités, écoles et autres établissements) en fonction de critères liés d'une part, à l'activité (nombre d'étudiants inscrits, nombre d'agents) pour 80 % de la dotation, et d'autre part, à la performance (taux de réussite des étudiants ou nombre de chercheurs dit « publiants ») pour 20 % de cette subvention.

Compte tenu des inégalités historiques de dotation entre opérateurs et de la volonté du ministère de ne baisser les dotations d'aucun d'entre eux, d'un budget en stagnation accompagné d'une activité en hausse, les établissements les moins bien dotés et qui avaient une activité, voire des critères de performance justifiant une hausse significative de leur dotation en masse salariale et en fonctionnement, ont continué à être sous-dotés. Au rythme où évoluait la dotation des établissements les plus discriminés, il aurait fallu dix à trente ans pour que les inégalités soient réduites. La répartition des cent millions d'euros réservés à l'af-

fectation des établissements ayant accueilli plus d'étudiants au cours des rentrées universitaires 2014 et 2015 illustre encore ce renoncement : alors que cette dotation est déjà très insuffisante, 200 000 € sont affectés à toutes les universités et 50 000 € à tous les établissements, qu'ils aient ou non satisfait aux conditions sus mentionnées. Il en résulte un sous financement et une paupérisation de ceux qui accueillent le plus d'étudiants. Ainsi, la démocratisation de l'accès à l'enseignement supérieur n'est accompagnée ni par le ministère ni par la représentation nationale !



AU SÉNAT : VOTE CONTRE L'OBJECTIF DE 2 % DU PIB POUR LES DÉPENSES D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR DANS L'UE

La dépense publique en matière d'enseignement supérieur dans l'Union européenne (UE) plafonne aujourd'hui à 1,6 % du PIB. Bien que les compétences de l'UE en la matière soient limitées, le groupe Communiste, républicain et citoyen (CRC) a déposé, le 9 novembre 2016, un projet de résolution afin que « l'objectif de 2 % du PIB pour les dépenses d'enseignement supérieur en 2025 soit reconnu par l'Union européenne et, pour atteindre ces objectifs, que la hausse des dépenses publiques en faveur de l'enseignement supérieur ne soit pas prise en compte dans le calcul du déficit public au sens du traité de Maastricht »¹.

La résolution a été rejetée, le 1^{er} décembre 2016, par la commission des affaires européennes du Sénat², alors même « qu'elle s'appuie sur les objectifs fixés par le plan européen "Édu-

cation 2020" », validé par le Conseil, et qu'elle met en exergue les préconisations de l'OCDE, de France Stratégie ainsi que les positions du comité de la stratégie nationale pour l'enseignement supérieur, adoptée par le Gouvernement en 2015. L'argument pour rejeter ce PPRE, a été de ne pas donner un « nouveau coup de canif dans un pacte de stabilité déjà fragilisé », regrette le groupe CRC. « Les familles et les étudiants paieront donc de plus en plus pour accéder aux études supérieures avec, en prime, une sélection renforcée, ce qui est contraire à une réelle démocratisation de l'enseignement supérieur. »

Le Président de la commission des affaires européennes du Sénat a conclu le débat en proposant « d'approfondir la question dans un rapport, dont la présentation sera l'occasion d'envoyer un avis politique à la Commission européenne », en soulignant que la formation et l'enseignement « sont l'avenir de l'Union. »

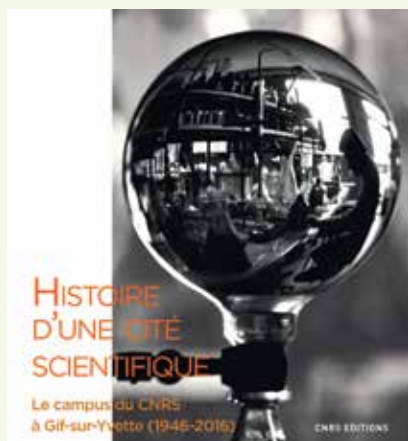
¹ http://groupe-crc.org/auteur/brigitte-gonthier-maurin?id_rubrique=13

² <http://www.senat.fr/compte-rendu-commissions/20161128/europ.html#toc3>

Malgré le Brexit, le Royaume-Uni envisage de rester dans le programme Erasmus, qui fête ses trente ans. « Il y a des aspects de la coopération européenne, comme le programme Erasmus ou le programme Horizon pour la recherche, dans lesquels ce serait une bonne idée de rester » a déclaré, le dimanche 4 décembre, le ministre des affaires étrangères, Boris Johnson. Mais *Universities UK*, l'organisme représentant les universités britanniques, se montre prudent. « Nous avons reçu l'assurance du gouvernement que le Royaume-Uni restera membre d'Erasmus jusqu'en 2020, souligne un porte-parole. Mais ensuite, qui sait ? »

(Lien à l'article intégral : http://www.lemonde.fr/m-moyen-format/article/2016/12/09/malgre-le-brexit-les-facs-britanniques-s-accrochent-a-erasmus_5046459_4497271.html)

Histoire d'une cité scientifique Le campus du CNRS à Gif-sur-Yvette (1946-2016)



L'histoire du campus de Gif-sur-Yvette, cité scientifique de renommée internationale, commence en 1946, à l'heure de la reconstruction de la recherche française, juste après le deuxième conflit mondial. À cette époque, l'on cherche à favoriser l'émergence d'études nouvelles, à soutenir les travaux fondamentaux sans s'interdire de réfléchir à leurs applications, ou encore à stimuler l'interdisciplinarité. L'acquisition du domaine par le CNRS reflète alors l'ambition de son directeur, Frédéric Joliot-Curie, de refonder la Recherche scientifique et de restaurer son rayonnement.

Depuis, le campus de Gif-sur-Yvette a connu une formidable aventure, aussi bien humaine que scientifique. Pionnier dans de nombreux domaines, en biologie, en chimie mais aussi en sciences du climat et de l'environnement, ce site a également suivi et accompagné les évolutions, voire les révolutions, qui ont marqué la recherche depuis 1945, en particulier dans le domaine des sciences du vivant.

Les hommes et les femmes qui l'ont constitué et y ont collaboré, n'ont cessé d'encourager la liberté de penser, de chercher, et de débattre, esprit que le campus a continué d'entretenir jusqu'à nos jours. Ce sont les grandes lignes de cette belle épopée et de l'histoire de ce campus à la longue tradition d'ouverture que retrace cet ouvrage.

Sous la direction de **Denis Guthleben**, docteur en histoire de l'Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne, attaché scientifique au Comité pour l'histoire du CNRS, et rédacteur en chef de la revue *Histoire de la recherche contemporaine*.

Avec les contributions de Jean-Gaël Barbara, Aurore Buffetaut, Valérie Burgos Blondelle, Yves Carton, Isabelle Dujonc, Yves Frégnac, Daniel Shulz, David Viterbo.

CNRS Éditions - ISBN : 978-2-271-09431-5

Laurence Favier

Quel projet politique pour l'Enseignement supérieur et la recherche ?

Abasourdis tant par les résultats de l'élection américaine, contraires aux prévisions des médias, que par les primaires qui les ont précédés, les Français entrent à leur tour en campagne pour les présidentielles et les législatives de 2017. L'acuité des questions relatives à l'articulation public-privé, à l'importance d'un service public de l'éducation et de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) rend la campagne américaine particulièrement éclairante aux regards des débats français sur la réduction du nombre de fonctionnaires. Les textes qui suivent souhaitent à la fois attirer l'attention sur l'importance politique de l'Enseignement supérieur et de la recherche et apporter un éclairage aux débats en cours dans notre pays. Pour cela, après un retour sur les élections américaines, des analyses historiques sur les modèles d'université situent le contexte de ce que nous connaissons aujourd'hui en Europe. Elles précèdent des textes de positionnement syndical et d'analyse de quelques programmes politiques, parmi ceux qui sont connus à cette heure. Le devenir de l'ESR s'inscrit pleinement dans les politiques que nous défendrons pour la société de demain : tel est l'enjeu principal de ce dossier.

L'université américaine face à ses contradictions. Retours sur l'élection présidentielle aux États-Unis

Les États-Unis ont élu leur quarante-cinquième président le 8 novembre dernier après une campagne révélant les profondes divisions de la classe politique américaine. L'élection de Donald Trump a suscité l'émoi d'une partie importante des milieux académiques et scientifiques. Avec la nomination, au secrétariat à l'Éducation, de Betsy DeVos, militante de l'enseignement privé sous toutes ses formes, et du « chèque éducation », le tableau est bien sombre. Quels étaient les projets politiques défendus par les différents candidats ?

Laurence Favier
Salhia Ben Messahel
Université de Lille 3
et membres du SNESUP

Les États-Unis ont élu leur quarante-cinquième président le 8 novembre dernier, après une campagne révélant les profondes divisions de la classe politique américaine, à la fois entre les grandes formations politiques (démocrates et républicains) et au sein de chacune d'entre elles. L'élection de Donald Trump a suscité l'émoi d'une partie importante des milieux académiques et scientifiques. Pour les uns, ce sera « le premier président anti-science de notre histoire »¹ ; pour les autres, cette élection suscite la crainte que le nouveau Président élu « ne fasse fuir les étudiants internationaux, ne renforce les tensions sur les campus et n'encourage une position anti-intellectualiste qui lui a permis d'obtenir le soutien électoral des électeurs (hommes) qui n'ont reçu aucune

formation universitaire »². Ajoutons encore les scandales concernant l'Université Trump³ ainsi que l'inquiétude suscitée⁴ par la nomination de Betsy DeVos au secrétariat à l'Éducation : le tableau est bien sombre. Pourtant, lui-même diplômé d'un « *bachelor of science* » en économie de la *Wharton School* de l'*University of Pennsylvania* dont on le dit fier, le nouveau président peut-il, à ce point, remettre en cause la réputation indiscutable dont bénéficie l'enseignement supérieur américain,

sa place dans les classements internationaux qui repose, grâce à un système de plus en plus inégalitaire, sur des moyens financiers considérables ? Le débat sur l'éducation et l'enseignement supérieur en particulier, malgré sa place modeste dans les programmes électoraux des deux grands partis (surtout républicain), a révélé la contradiction de plus en plus violente sur lequel il repose : d'une part, la volonté de maintenir un *leadership* scientifique et technologique afin de ne pas revenir au traumatisme « Spoutnik » des années 1950 et, d'autre part, un système de financement insupportable pour la société américaine. Le traumatisme « Spoutnik » fait référence au sentiment de déclin ressenti par les États-Unis alors que l'Union soviétique avait réussi le lancement du satellite du même nom. Ce sentiment de déclin faisait en particulier référence au défaut d'investissement dans l'éducation. Le rôle de la puissance publique, la montée des inégalités et la remise en cause de l'ouverture internationale de l'enseignement supérieur afin de limiter le flux d'étudiants étrangers,

¹ « Trump will be the first anti-science president we have ever had, says Michael Lubell, director of public affairs for the American Physical Society in Washington DC. *The consequences are going to be very, very severe.* » Cité dans : « Donald Trump's US election win stuns scientists. Republicans sweep White House and US Congress, with uncertain implications for research » par Jeff Tollefson, Lauren Morello & Sara Reardon, *Nature, International weekly journal of Science*, 09 November 2016. Disponible sur: <http://www.nature.com/news/donald-trump-s-us-election-win-stuns-scientists-1.20952>

² « Many academic leaders fear the president-elect could scare off foreign students, encourage discord on campuses and promote the anti-intellectualism that won him broad support from non-college-educated males. » Dans: « Trump Victory Jolts Higher Ed » par Scott Jaschik, *Inside Higher Ed*. November 9, 2016. Disponible sur: <https://www.insidehighered.com/news/2016/11/09/trump-victory-will-be-jolt-higher-education>

³ Voir par exemple : <http://www.newyorker.com/news/john-cassidy/trump-university-its-worse-than-you-think>
http://www.nytimes.com/2016/11/19/us/politics/trump-university.html?_r=0
<http://www.directmatin.fr/monde/2016-03-10/trump-university-la-casserole-qui-menace-donald-trump-724668>

⁴ Les deux affiliés américains de l'Internationale de l'Éducation, l'*American Federation of Teachers* et la *National Education Association*, ont fait part de leur profonde inquiétude au regard de la nomination de Betsy DeVos, milliardaire et militante conservatrice investissant dans les programmes de chèques-éducation finançant avec l'argent du contribuable des écoles privées et confessionnelles.



1965 : signature du *Elementary and Secondary Education Act* par le président américain Lyndon Johnson.

dans le discours du candidat devenu président, sont quelques aspects cruciaux de cette contradiction révélée par la campagne.

LE RÔLE DE LA PUISSANCE PUBLIQUE

La limite des programmes présidentiels est que l'État fédéral n'a pas de responsabilité directe en matière d'éducation. Il ne peut que « s'efforcer d'influencer, d'orienter et d'améliorer l'enseignement public », ce qu'il fait depuis soixante ans, selon Bernard Vincent⁵ avec les grandes lois fédérales. Bernard Vincent indique que l'éducation a eu ainsi un rôle politique. En 1958, avec le *National Defense Education Act*, l'objectif était de soutenir les sciences et les langues étrangères pour permettre à la nation de répondre aux objectifs de sécurité nationale et à la concurrence de l'ex-bloc soviétique dans le domaine des sciences et de la technologie. En 1965, une nouvelle loi sur l'éducation élémentaire et secondaire (*Elementary and Secondary Education Act*) se pose en

garante de la lutte contre la pauvreté et la ségrégation. Dans ce rêve d'une Amérique éduquée et à la pointe du progrès, les politiques fédérales sont, selon lui, d'inspiration progressiste, défendant une ligne pédagogique plaçant l'enfant au cœur du dispositif scolaire et une ligne sociale concernant le rôle de l'école publique dans l'intégration. Pourtant, elles ont aussi accompagné la complexification des procédures d'accès à l'éducation (systèmes à plusieurs vitesses), la mise en concurrence des établissements et l'augmentation des inégalités sociales. En témoigne l'initiative « *Race to the Top* » de 2009, dont l'objectif était de favoriser la réforme de l'enseignement (de la maternelle au lycée) qui n'a rien modifié sur le plan de la concurrence entre les établissements publics de l'enseignement pré-universitaire.

Quant au système universitaire, décentralisé et autonome, il dépend de financements publics et privés. Les financements publics se partagent entre le niveau fédéral et les niveaux locaux, en aide aux étudiants ou en aides directes aux établissements : en 2013, il était

indiqué que « the federal government provides over \$150 billion each year in student financial aid, while states collectively invest over \$70 billion in public colleges and universities »⁶. Chaque État compte généralement plusieurs universités privées et une ou deux publiques, un système de *colleges* (publics ou privés) proposant des cycles courts (« pré-masters »). Les universités publiques, qui avaient été créées pour permettre un accès à moindre coût à l'enseignement supérieur peuvent, depuis quelques années, augmenter leurs droits d'inscription. La présidence Obama, soucieuse de l'endettement des étudiants, a mis en place, en 2013, une mesure visant à rendre les *colleges* plus accessibles aux étudiants en fonction des résultats. C'est surtout la classe moyenne qui semble pouvoir tirer bénéfice de cette mesure.

Le rôle de l'État fédéral dans la recherche est déterminant pour le développement de celle-ci. On constate qu'elle est peu abordée dans

⁵ *Histoire des États-Unis* (dir. Bernard Vincent) « Une Amérique incertaine et divisée (2012-2016) » Flammarion, Champs Histoire p. 536-567.

⁶ <https://www.whitehouse.gov/the-press-office/2013/08/22/fact-sheet-president-s-plan-make-college-more-affordable-better-bargain->

le programme républicain si ce n'est, pour ce dernier, en ce qui concerne la NASA, évoquant toutefois les partenariats publics-privés entre la NASA, le département de la défense et des entreprises commerciales. La candidate démocrate, quant à elle, s'était alarmée du sous-investissement fédéral de la recherche (pour moins d'un pour cent des dépenses fédérales annuelles) et précisait qu'il fallait augmenter le budget d'institutions comme la *National Science Foundation*, le département de l'Énergie et la *DARPA* (*Defense Advanced Research Projects Agency*).



« L'attractivité des universités prestigieuses comme Harvard, Yale, Princeton, Columbia, Stanford, repose non seulement sur des financements considérables, une concurrence et une sélection féroces, une forte tradition philanthropique mais aussi sur l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers. »

Un autre domaine qui concerne la puissance publique et l'État fédéral en particulier est celui de la politique d'immigration et plus particulièrement ce qui concerne le soutien au « *brain drain phenomenon* ». L'attractivité des universités prestigieuses comme Harvard, Yale, Princeton, Columbia, Stanford, repose non seulement sur des financements considérables, une concurrence et une sélection féroces, une forte tradition philanthropique mais aussi sur l'accueil d'étudiants et de chercheurs étrangers. La surprise de cette campagne fut donc la remise en cause de cette internationalisation par les déclarations de Donald Trump sur l'immigration en général y compris celle qui est qualifiée ou en formation dans les universités américaines. Le candidat a également fait part de sa méfiance à l'égard du visa « H1-B » qui permet aux entreprises d'avoir recours à des étrangers fortement qualifiés pour des fonctions spécifiques. Hillary Clinton souhaitait « agraffer » une carte verte aux diplômés de master et de doctorats en *STEM* (*Science, Technology, Engineering, Mathematics*) et soutenir les visas « *start-up* » pour les entrepreneurs étrangers souhaitant créer des sociétés dans des secteurs à orientation tech-

nologique et dont le marché est mondial. L'importance prise par la question de l'immigration pour le président élu, remettre en cause ce mouvement historique de fuite des cerveaux (du *brain drain*) de la planète vers les États-Unis.

Mais le principal objet du débat fut la dette étudiante, pointant la faille d'un système universitaire dont le coût l'éloigne toujours davantage de la population américaine dans un contexte où la richesse nationale « n'a cessé d'être accaparée par une frange ultra-minoritaire de la population » tandis que les salaires stagnaient (Vincent *op.cit.* p. 536).

LA MONTÉE DES INÉGALITÉS

La situation générale de l'enseignement supérieur aux États-Unis révèle une hausse très forte des inégalités entre étudiants. S'appuyant sur une étude de 2015 du *Pell Institute* de Washington et de l'Université de Californie intitulée « Indicateurs d'égalité dans l'enseignement supérieur aux États-Unis »⁷, on constate

que la hausse des coûts de scolarité et la baisse des subventions publiques ont eu raison de tout espoir permettant de faire de l'éducation le moteur de l'ascension sociale pour tous. Selon d'autres auteurs, « dans le pays, le soutien de l'État à l'enseignement supérieur public a chuté d'environ 20 % entre 2008 et 2014. Dans l'État de New-York, l'investissement par étudiant a été réduit de 14 % pour la même période »⁸. D'après Vincent (*op.cit.*), quel que soit le type d'établissement fréquenté, le coût annuel moyen d'une formation universitaire reste très élevé : « une année d'étude revient à 16 325 dollars dans un collège universitaire public, 23 410 dollars dans une université d'État pour les résidents, 37 229 dollars pour les non-résidents et 46 272 dollars dans un établissement privé. Si l'on rapporte ces chiffres au revenu médian des familles (*median household income*) qui est estimé à 53 657 dollars en 2014, on mesure l'étendue du problème et l'on ne s'étonne guère de la conséquence sociale de cette situation, à savoir la "crise de la dette étudiante" ».

⁷ Voir « États-Unis : hausse des inégalités entre étudiants », Le Figaro.fr Étudiant, accessible depuis : <http://etudiant.lefigaro.fr/international/actu/detail/article/etats-unis-hausse-des-inegalites-entre-etudiants-11219/>

⁸ Brier S. & Fabricant M. (04/10/2016) « Building a Multifaceted Campaign for Public Higher Education » affirment que : « Across the country, state support for public higher education has declined on average by 20 % between 2008 and 2014. In New York State, the per-student investment was cut by 14 % during the same period ». Accessible sur : <http://www.metropolitiques.eu/Building-a-Multifaceted-Campaign.html>

La dette étudiante a été abordée par les deux principaux candidats à l'élection présidentielle de novembre 2016. Le poids de l'endettement sur l'économie américaine est l'élément principal qui est soulevé. On voit ainsi les limites d'un système politique qui, sous prétexte de permettre à l'État fédéral de ne pas supporter la totalité du budget de l'université, renforce les inégalités sociales tout en fragilisant l'économie, puisque les prêts contractés par les étudiants américains atteignent des niveaux inquiétants. Au début de l'année 2015, la Réserve fédérale de New York tirait la sonnette d'alarme et indiquait que la bulle de la dette étudiante dépassait désormais les dépenses liées à la totalité des cartes de crédits américaines⁹.

De l'accès à une école maternelle de qualité pour tous les enfants de quatre ans, à l'instauration de bourses universitaires contre dix heures de travail étudiant hebdomadaire, le programme d'Hillary Clinton réitérait l'engagement de l'État fédéral aux universités et ajoutait que les établissements d'enseignement supérieur seraient tenus pour responsables du coût des cursus. La candidate démocrate proposait une réduction des taux d'intérêt des prêts étudiants avec un plan, le « *College Compact* » selon lequel l'État fédéral attribuerait des fonds à tous les états qui s'engageraient avec leurs universités à réduire les droits d'inscription. Elle ajoutait l'idée d'introduire des frais de scolarité indexés sur le revenu familial et reprenait la proposition de Barak Obama d'instaurer

la gratuité de l'inscription dans les « *Community Colleges* », équivalent de nos I.U.T, en dépit de l'hostilité d'un congrès républicain qui a toujours refusé d'adopter cette mesure.

La plate-forme démocrate comportait, sans aucun doute, un peu plus de propositions que celle du camp républicain, mais conservait les principes de la sélection à l'entrée et du partenariat privé-public. Hillary Clinton s'attardait sur les universités dites « *publiques* » mais ne revenait pas sur la situation des universités de prestige qui bénéficient toujours d'une autonomie complète et de financements considérables.



« La candidate démocrate proposait une réduction des taux d'intérêt des prêts étudiants avec un plan, le « *College Compact* ». »

Quant à Donald Trump, il a évoqué, durant sa campagne, plusieurs dispositifs pour inciter à la baisse des frais d'inscription et à limiter à 12.5 % la part des revenus qu'un jeune diplômé consacre au remboursement : l'utilisation des fonds de dotation (*endowments*) quand ceux-ci sont élevés dans les universités riches, des mesures fis-

cales et des crédits d'impôts. Il a également fait part d'une volonté d'impliquer les universités dans la réussite de leurs élèves en leur faisant partager le risque associé à leur endettement.

Si la dénonciation du système politique conduisant à ce surendettement des étudiants a été importante dans la campagne de Bernie Sanders, il ne semble pas que ce système soit fondamentalement remis en cause par les deux principaux candidats malgré la conscience, de part et d'autre, qu'il avait atteint ses limites.

AUSTERITY BLUES

Au cœur des contradictions du système universitaire américain se profile l'échec d'une politique mettant l'initiative privée au centre de l'éducation et de la recherche. Brier S. & Fabricant M¹⁰ ont intitulé leur récent ouvrage *Austerity blues: The Fight for the Soul of Public Higher Education* : une leçon à méditer en ces temps de campagne politique française qui annonce un débat sur la réduction drastique du nombre de fonctionnaires et la poursuite de l'austérité budgétaire... À la marginalisation du secteur public issue de l'*austerity blues* se sont greffés, au sein du discours politique, des débats idéologiques sur la vie, la

recherche concernant l'embryon et autres verrous menaçant la liberté académique, comme si un guide idéologique devait accompagner des financements publics en voie de diminution. Ce malheureux écho résonne-t-il déjà en France ?

⁹ Voir l'article du journal *Le Monde*, http://www.lemonde.fr/economie/article/2015/02/18/les-dettes-des-etudiants-inquietent-les-etats-unis_4578459_3234.html

¹⁰ Voir : http://michaelfabricant.com/Dr_Michael_Fabricant/Books_files/Austerity%20Blues.pdf

Entre marchandisation et service public, les nouveaux modèles universitaires européens en question

Gérard Valenduc présente l'évolution des modèles universitaires en Europe et expose sa conception d'un modèle alternatif. Il analyse également l'évolution des métiers académiques dont nous ne présentons ici qu'un aspect : la menace qui pèse sur l'articulation entre enseignement et recherche.

Gérard Valenduc¹

Professeur invité à l'Université de Louvain-la-Neuve (UCL - Chaire Travail-Université) et à l'Université de Namur

Dans tous les pays européens, le paysage universitaire est en profonde transformation. Ces transformations résultent à la fois des politiques européennes en matière d'enseignement supérieur et de recherche, de l'évolution des rapports de force entre le monde universitaire et le monde industriel, ainsi que du poids relatif des contingences nationales et régionales dans les processus de changement. La plupart des analystes diagnostiquent un déclin du modèle universitaire traditionnel. Certains mettent en évidence l'émergence d'un modèle d'université « entrepreneuriale », compromis entre service public et marché, tandis que d'autres stigmatisent plus radicalement une université pervertie par la marchandisation et le libéralisme économique, voire exposée à la privatisation. Plus rares sont ceux qui se risquent à esquisser un modèle alternatif d'université plus démocratique et à orientation sociale.

Les articles qui s'attachent à décrire l'évolution des modèles universitaires remontent souvent à l'héritage du XIX^{ème} siècle pour identifier, en Europe, trois modèles principaux : le modèle hérité de Humboldt, sa variante britannique et le modèle napoléonien (Bastienier, 2008 ; De Meulemeester, 2005 ; Paradeise, 2007 ; Musselin, 2009). En bref, le modèle de Humboldt, d'origine prussienne, confie à diverses autorités publiques le soin de garantir l'indépendance des universités comme condition nécessaire à la qualité de la connaissance, en séparant l'enseignement supérieur universitaire et professionnalisant. Il est très répandu en Europe du Nord, y compris en Belgique. Sa variante britannique poursuit des objectifs semblables, mais en déléguant la gestion des ressources à la communauté académique elle-même. Le modèle napoléonien, fréquent en Europe du Sud, repose sur une centralisation au niveau de l'État national et une gestion administrative de la répartition des ressources financières et humaines.

Aujourd'hui, ce ne sont plus de telles distinctions qui font controverse dans les débats sur le paysage universitaire. Les controverses se situent sur un spectre qui s'étend de la privatisation, à une extrémité, à la modernisation du service public universitaire actuel, à l'autre extrémité.

LA HANTISE DE LA PRIVATISATION

Si une porte a été entrouverte, dans de nombreux États européens, à la création d'universités purement privées, dans la pratique ce développement est resté très limité. En Belgique, on signalera l'installation d'antennes de l'Université anglaise de Kent et de l'Université américaine de Boston à Bruxelles, où elles délivrent des diplômes dans le domaine du management (Gillis, 2010). L'Espagne a connu un développement en apparence plus important : les universités privées constituent, en nombre, un tiers des universités espagnoles, mais elles ne diplôment que 10 % des étudiants du premier cycle, 5 % des étudiants du second cycle et qua-

¹ Nous présentons ici, avec l'aimable autorisation de son auteur, des extraits de « Mutations des universités et concertation sociale », conférence tenue à Louvain-la-Neuve le 26/01/2012 et reprise dans l'ouvrage *Pouvoirs et contre-pouvoirs dans les universités : quel rôle pour la concertation sociale ?* (PUL, 2014).

siment aucun doctorant. Elles fonctionnent essentiellement avec des professeurs à temps partiel, elles font très peu de recherche et elles ont peu de publications scientifiques à leur actif (Ferrer Llop, 2009). Elles apparaissent comme des écoles supérieures privées plutôt que comme des universités à part entière.

Cet échec relatif à l'intérieur de l'Europe ne fait pas disparaître les risques d'une privatisation sur les marchés à l'exportation. L'enseignement universitaire européen a toutes les caractéristiques d'une « industrie de service concurrentielle » (Veltz, 2007), dont le marché potentiel est immense, notamment sur le continent asiatique. L'Australie et la Nouvelle-Zélande sont déjà des pays exportateurs de services universitaires vers l'Asie. Ce sont les campus virtuels et les plateformes *e-learning* qui permettent de vendre à distance des services d'enseignement universitaire et d'attirer, en retour, des étudiants étrangers pour parfaire leur formation dans le pays vendeur, où ils paient des frais d'inscription très élevés. On pourrait donc assister à une sorte de dédoublement de personnalité des universités européennes, services publics à l'intérieur et services commerciaux à l'extérieur.

LES RISQUES DE LA MARCHANDISATION

Une forme larvée de privatisation consiste à augmenter la soumission des universités aux intérêts des industries et d'autres acteurs économiques privés, à la fois dans le domaine de la définition des contenus des programmes de cours ou dans le choix des orientations de recherche. Il ne s'agit pas d'une privatisation, car cela ne concerne ni la propriété ni la gouvernance des universités, mais d'une marchandisation, au sens où les priorités du secteur privé s'imposent dans le secteur public (Ferrer Llop, 2009). Les industries concentrent bien sûr leurs efforts sur les domaines qui les intéressent le plus, comme le management et l'ingénierie,

ou ceux qui sont en pénurie, comme l'informatique. Certains auteurs (Gillis et Rosier, 2005) considèrent le phénomène des « chaires » comme une tentative, plus ou moins réussie d'une université à l'autre, de création d'îlots de privatisation dans des institutions de service public.

Plusieurs auteurs ont tenté d'identifier plus précisément quelques indicateurs du processus de marchandisation :

- L'importation d'un discours utilitariste dans l'université favorise l'allégeance face aux acteurs économiques. La vision de la recherche et de l'enseignement qui est véhiculée est celle d'une activité qui doit devenir plus utile à l'innovation technologique et donc à la performance économique. La création de partenariats locaux est vue exclusivement sous son aspect économique (De Meulemeester, 2005 ; Garcia, 2009).
- La fascination pour les classements internationaux (*ranking*) et l'étalement des performances (*benchmarking*) situe d'emblée les universités dans une logique de compétition, qui permet de se positionner pour capter des moyens supplémentaires et améliorer sa position concurrentielle. Les effets pervers de cette logique sont, entre autres, le gonflement artificiel des investissements des universités dans des domaines qui améliorent leurs scores dans les classements et asservissent leur notoriété aux paramètres inclus dans ces classements (Paradeise, 2011).
- La multiplication des pratiques d'évaluation conduit à évaluer la compétence de ceux qui ne sont plus des savants ou des érudits, mais des experts hyperspécialisés, à l'aune des brevets obtenus ou des articles scientifiques publiés dans des revues préalablement classées en fonction de leur facteur de poids dans le *business* de l'édition académique (Garcia, 2009 ; Bastenier, 2008).
- La conception de la « troisième mission des universités », c'est-à-dire le

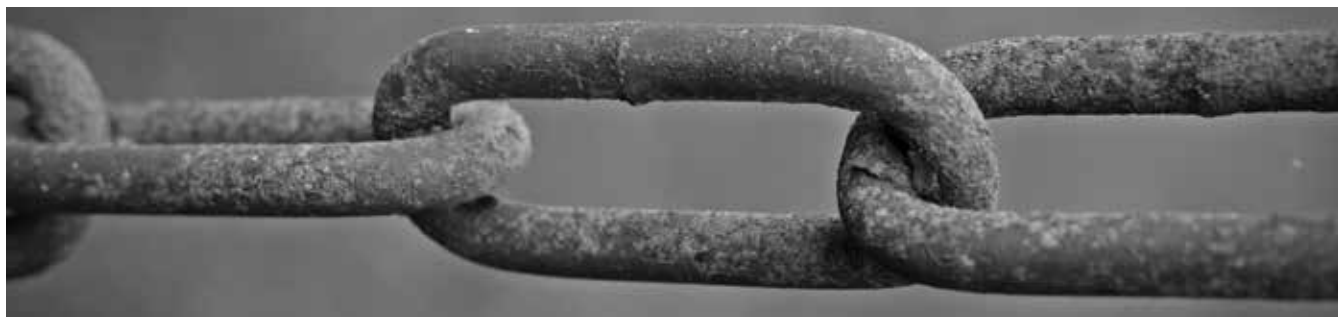
service à la société, est également un révélateur du degré de marchandisation. Cette troisième mission peut se trouver réduite à la soumission aux demandes des marchés : création de « capital humain » au lieu de « citoyens critiques », habilitations au lieu de connaissances, spécialisation au lieu de transversalité, commercialisation directe de produits et de services au lieu de contribution au bien-être économique local (Ferrer Llop, 2011).

Les analyses qui stigmatisent la marchandisation présentent toutefois un point faible, dans la mesure où elles semblent réhabiliter un modèle universitaire qui échapperait aux contingences de la société – cette vieille idée assez élitiste de Wilhelm von Humboldt. Si la critique de la marchandisation est effectivement pertinente, la réhabilitation d'un modèle qui mettrait les universités en dehors (ou au-dessus) des règles de la société est tout aussi indéfendable.

LE MODÈLE DE L'UNIVERSITÉ ENTREPRENEURIALE

C'est au début des années 2000 que le modèle de l'université entrepreneuriale a pris corps. Il ne s'oppose pas frontalement à l'université de service public mais il adopte les lignes de conduite du *new public management* développé en Grande-Bretagne. Dans le modèle de l'université entrepreneuriale, ce ne sont pas tellement les priorités du secteur privé qui s'imposent à l'université, mais ses méthodes de management et de gestion des ressources humaines, ainsi que ses critères et méthodes d'évaluation.

Barbara Kehm donne une description pragmatique du modèle de l'université entrepreneuriale (Kehm, 2007). Selon elle, l'émergence de ce modèle a été rendue nécessaire par la crise de légitimité du modèle universitaire traditionnel, incapable de répondre ni aux attentes du monde économique ni à la démocratisation des études, et par la crise du financement public



« Les universités doivent être des instruments de cohésion sociale et d'amélioration du bien-être économique et social. »

des universités, liée notamment à l'augmentation considérable du nombre d'étudiants et à la contraction des dépenses publiques. Dans ce contexte, de nouvelles méthodes de gestion publique doivent être introduites pour restaurer l'efficacité du système. Une coopération accrue avec le secteur privé doit permettre de diversifier les ressources financières, les organes de décision doivent être élargis à des partenaires externes, les établissements doivent être mis en concurrence pour l'obtention de fonds publics, des évaluations des performances doivent être menées régulièrement. L'université entrepreneuriale est une université entrepreneuriale, qui cherche à accroître ses ressources en acquérant des contrats extérieurs et en nouant des partenariats public-privé dans les domaines de la recherche, de l'innovation technologique, de la diffusion des connaissances, de la formation continue. L'organisation de la R&D européenne, notamment à travers les appels à projets des programmes cadres pluriannuels de R&D, favorise le modèle de l'université entrepreneuriale. Ce modèle entrepreneurial conduit l'université à se penser à la fois comme une entreprise de matière grise et un parc scientifique (Bastenier, 2008).

L'ESQUISSE D'UN MODÈLE ALTERNATIF

Face à la hantise de la privatisation, aux risques de la marchandisation et à la pensée unique du modèle entrepreneurial, plusieurs auteurs ont avancé des propositions pour mettre

en œuvre des modèles alternatifs. On s'intéressera ici aux propositions formulées par deux auteurs qui ont occupé des fonctions rectorales et des responsabilités syndicales, dans cet ordre (Josep Ferrer Llop, à l'Université polytechnique de Catalogne puis dans le syndicat *Comisiones Obreras*) ou dans l'ordre inverse (Yves Lichtenberger, à la CFDT puis à l'Université de Marne-la-Vallée).

Selon Lichtenberger (2007, p. 57-58), trois lignes de force sont importantes dans la recomposition du paysage de l'enseignement supérieur et de la recherche. La recherche et l'enseignement doivent être organisés et gérés dans un même ensemble. Le périmètre territorial des institutions est un facteur important, car le territoire est à la fois un lieu de coopération entre diverses activités (enseignement, formation, recherche, innovation) et un objet de stratégie, c'est-à-dire d'articulation entre des ressources et des activités. La recherche est l'amont nécessaire de l'enseignement supérieur, car elle en féconde l'efficacité et la créativité.

Selon Ferrer Llop (2009, p. 32-33), quelques principes doivent permettre de tracer une ligne de démarcation avec la marchandisation ou le modèle entrepreneurial. Les universités doivent proclamer et maintenir un caractère de service public. L'exigence de qualité doit être accompagnée d'une exigence d'équité et d'une volonté de socialisation des connaissances. Dans leur environnement local, les universités doivent être des instruments de cohésion sociale

et d'amélioration du bien-être économique et social. Deux conditions doivent en outre être rencontrées : la garantie de l'autonomie des universités, comme protection de l'indépendance académique face aux intérêts économiques, idéologiques ou politiques ; l'engagement sociétal et la responsabilité vis-à-vis de la société, pour éviter que cette autonomie se pervertisse en corporatisme ou en autisme académique.

Toutefois, les propositions alternatives ne peuvent pas faire abstraction du nouveau contexte d'une économie basée sur la connaissance. « Une autre voie est possible (...), mais elle doit reposer sur une vision plus diversifiée de la performance et de ses rétributions, et sur des constructions plus attentives à l'intelligence collective des parties prenantes des universités. Il est donc essentiel de refuser de rabattre les missions universitaires sur les seuls objectifs de recherche d'excellence. (...) Les missions universitaires sont multidimensionnelles. Il est par exemple bien difficile de hiérarchiser l'importance relative de l'amélioration de la connaissance de pointe, de l'éducation du citoyen, de la formation professionnelle de haut niveau, du soutien à la mobilité sociale, etc. » (Paradeise, 2007, p. 95).

L'ÉVOLUTION DES MÉTIERS ACADÉMIQUES : MENACES SUR LA COMBINAISON DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE

Dans le modèle universitaire hérité de Humboldt, ainsi que dans sa variante britannique, la production des connaissances à travers la recherche fonda-

mentale et la diffusion des connaissances à travers l'enseignement sont étroitement associées. Dans d'autres modèles, comme en France, l'usage du terme « enseignant-chercheur » reflète la même association (Lichtenberger, 2007). Cette tradition a cependant été récemment remise en question, notamment sous la pression des « classements » (...), mais aussi sous la pression des accréditations et certifications privées dans certaines disciplines.

De manière plus pragmatique, l'équilibre entre l'enseignement et la recherche est également menacée par le poids grandissant que prennent les tâches managériales dans de nombreuses fonctions académiques : gestion d'équipes de recherche, acquisition de projets, multiplication des canaux de publication, organisation d'événements, etc. « *La pérennité scientifique se joue aussi sur la capacité à entrer dans des*

réseaux, les plus internationaux possibles, voire à les animer, à organiser des colloques, à monter des banques de données de référence, à assumer le pilotage d'une revue, à participer à la rédaction d'un rapport officiel, toutes activités certes directement liées à l'activité scientifique, mais extrêmement prenantes et qui font appel à des compétences souvent bien différentes de la seule maîtrise de sa discipline académique. » (Rey, 2006).

Références

- Bastienier A.** (2008), « La fin de l'ère des universités ? », dans la *Revue Nouvelle*, 63^{ème} année n° 10, octobre 2008, pp. 90-103.
- Bleikie I.** (2005), « Organizing higher education in a knowledge society », in *Higher Education*, vol. 49 n°1/2, Springer, p.31-59.
- De Meulemeester J.L.** (2005), « La 'révolution culturelle' académique : quelle métamorphose de l'université ? », in *Cahiers marxistes*, n°230, mai 2005, pp. 67-80.
- Fave-Bonnet M.F.** (2003), « Les universitaires : une identité professionnelle incertaine », dans *Hermès*, n°35, Paris.
- Ferréol G.** (2008), « Les systèmes universitaires européens : convergences et différenciations », dans *Revue de l'IRES*, n°59, Paris, p. 75-99.
- Ferrer Llop J.** (2009), « Universidad : servicio público frente a la mercantilización », en *Revista Fuentes*, n°9, p. 27-41, Barcelona.
- Ferrer Llop J.** (2011), « Investigación y desarrollo en la universidad del siglo XXI », en Durán A. (ed.), *Ciencia e innovación en un escenario de crisis*, Catarata, Madrid.
- Garcia S.** (2008), « Les logiques de déprofessionnalisation des universitaires », in *Cahiers de la recherche sur l'éducation et les savoirs*, n°7, octobre 2008.
- Garcia S.** (2009), « Réformes de Bologne et économicisation de l'enseignement supérieur », dans *L'Université en crise – Mort ou résurrection ?*, Revue du MAUSS n°33, La Découverte, Paris, p. 122-140.
- Gillis P.** (2010), « Ranking et qualité sont les mamelles de la marchandisation universitaire », in *Cahiers Marxistes*, n°241, décembre 2010, pp. 77-90.
- Gillis P., Rosier J.M.** (2005), « Les senteurs bolognaises de la nouvelle cuisine universitaire », in *Cahiers marxistes*, n°230, mai 2005, pp. 125-141.
- Henkel M.** (2005), « Academic identity and autonomy in a changing policy environment », in *Higher Education*, vol. 49 n°1/2, Springer, p. 155-176.
- Kehm B.** (2007), « L'enseignement supérieur en Europe – évolutions récentes et perspectives », dans *Futuribles*, n°333, septembre 2007, Paris, p. 55-66.
- Lichtenberger Y.** (2007), « L'enseignement supérieur à la recherche d'un modèle universitaire. Leçons de Paris-Est », dans *Esprit*, n° 340, décembre 2007, Paris, p. 49-60.
- Molitor M.** (2010), *Les transformations du paysage universitaire en Communauté française*, Courrier hebdomadaire du CRISP, n°2052-2053, Bruxelles.
- Musselin C.** (2005), « European Academic Labour Markets in Transition », in *Higher Education*, vol. 49 n°1/2, Springer, p. 135-154.
- Musselin C.** (2009), « Les réformes des universités en Europe : des orientations comparables, mais des déclinaisons nationales », dans *L'Université en crise – Mort ou résurrection ?*, Revue du MAUSS n°33, La Découverte, Paris, p. 69-91.
- Nowotny H., Scott P., Gibbons M.** (2003), *Repenser la science. Savoir et société à l'ère de l'incertitude*, Bélin, Paris.
- Paradeise C.** (2007), « Défis mondiaux et traditions universitaires. Comparaisons européennes », dans *Esprit*, n°340, décembre 2007, Paris, p. 82-95.
- Paradeise C.** (2011), « Classement des universités : jusqu'où ira la fascination ? », dans *Revue du MAUSS permanente*, 8 avril 2011 [en ligne].
- Rey O.** (2006), « Quelques tendances actuelles concernant le métier universitaire », Colloque UNESCO sur le métier d'enseignant du supérieur, Lyon, juin 2006.
- Salomon J.J.** (2003), Préface à *Repenser la science*, dans Nowotny H., Scott P., Gibbons M. (2003).
- Valenduc G.** (2005), *La technologie, un jeu de société*, Academia Bruylant, Louvain-la-Neuve.
- Veltz P.** (2007), « L'université au cœur de l'économie de la connaissance », dans *Esprit*, n° 340, décembre 2007, Paris.

La grande transformation de l'université européenne : la fin du modèle humboldtien

L'auteur¹ examine l'évolution, à moyen terme, des universités européennes depuis la fin de la seconde guerre mondiale. Il explique comment l'après-guerre s'est à la fois traduite par le triomphe apparent d'une certaine forme du modèle, dit « humboldtien », et le début de son déclin sous la pression des demandes utilitaristes de la société (et des États qui le financent, dès la naissance du modèle en Prusse au début du XIX^{ème} siècle) et de l'expansion, sans cesse croissante, du nombre des étudiants (massification de l'enseignement supérieur, dont la première vague débute dès les années 1960). Il montre comment, *in fine*, ce modèle était déjà largement transformé avant sa profonde remise en question dans les années 1980 et 1990, qui ont vu apparaître un tout nouveau modèle d'université qui serait comme l'exact opposé de l'ancien : un enseignement supérieur mobilisé pour la performance économique des nations et l'employabilité de ses citoyens.

LE MODÈLE DE HUMBOLDT OU L'UNIVERSITÉ RÊVÉE ?

Le modèle humboldtien est, encore aujourd'hui, une référence centrale dans la vision que se font les académiques de leur métier et de la conception qu'ont d'elles-mêmes les universités (du moins dans leur rhétorique). Il faut néanmoins bien se rendre compte que l'université humboldtienne naît dans un lieu et une époque bien précise : la Prusse du début du XIX^{ème} siècle qui entreprend une série de réformes administratives et économiques majeures suite à sa défaite face à Napoléon.

(...)

¹ Nous présentons ici, avec l'aimable autorisation de son auteur, des extraits de « Transformation de l'université européenne : de l'autonomie à l'instrumentalisation », repris de l'ouvrage *Pouvoirs et contre-pouvoirs dans les universités : quel rôle pour la concertation sociale ?* (PUL, 2014, p.59 à 95).

Le contexte d'émergence du modèle

Le modèle émerge dans le cadre de réformes menées dans le Royaume de Prusse suite à sa défaite face à Napoléon (Iéna, 1806 ; Traité de Tilsit, 1807). Les hauts fonctionnaires et dirigeants de l'État prussien vont réfléchir aux causes de la défaite militaire et initier tout un mouvement de réformes administratives et économiques (Stein, Hardenberg). Un consensus se forme sur l'idée que la défaite militaire de la Prusse est liée au retard économique et technologique (donc aussi militaire) par rapport à la France (où aurait dominé une vue plus utilitariste du savoir, avec ses écoles d'ingénieurs). L'éducation est perçue comme jouant un rôle clé (Gispén, 1989).

(...)

Jean-Luc Demeulemeester

Professeur à l'Université Libre de Bruxelles en économie et histoire de la pensée économique à la faculté de philosophie et de sciences sociales ainsi qu'à la faculté Solvay Brussels School of Economics and Management

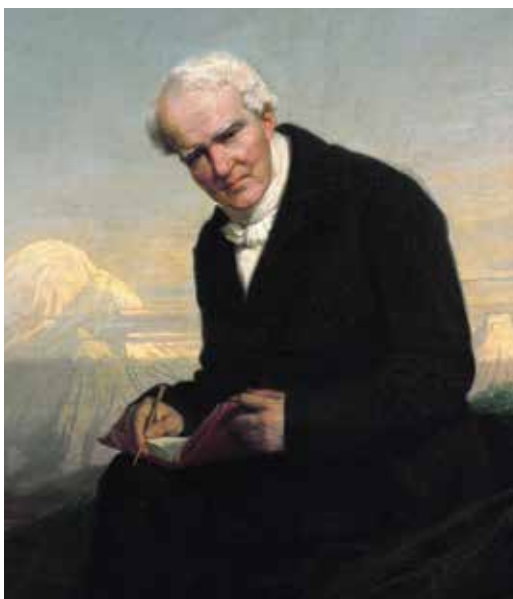
La défaite de Napoléon en 1815, le contrecoup idéologique (rejet des idées françaises de démocratisation mais aussi des dimensions utilitaristes et professionnalisantes dans l'éducation), l'endettement de l'État prussien limitant ses marges pour mener une politique ambitieuse, mèneront à des réformes de nature assez différente. Humboldt deviendra ministre de l'enseignement et de la culture en 1818 et va imposer (sous la pression aussi du ministère de l'Industrie et du Commerce, voir *infra*) le modèle dual (binaire) aux niveaux secondaires et supérieurs afin de combiner « idéalisme » et « nécessité économique ». Pour l'université, il va s'agir de généraliser le modèle d'université inauguré par celui de Berlin (1810). L'idée centrale est de reprendre le modèle médiéval, mais en le « dépoussiérant » et en y ajoutant la dimension de science ouverte apparue à partir du XVI^{ème}

siècle. L'idée clé est que la nouvelle université regroupera, en un même lieu, l'enseignement (la tradition du *studium*) et la recherche (« *open science* »).

Les ingrédients du modèle humboldtien d'université

Paletschek (2001, p. 37-38) a résumé les ingrédients-clés du modèle humboldtien. Le nouveau modèle se base sur le principe de l'unité de l'enseignement et de la recherche. La fonction de l'université est vue comme une institution de recherche pure et désintéressée. Il doit y régner la liberté d'enseignement et de recherche, permettant à l'université la poursuite de la « science pure » (humanités et sciences exactes), sans préoccupations utilitaires, à l'abri des intérêts spécifiques. Pour atteindre cet objectif, l'État protège l'université en la finançant sans poser de conditionnalités et en octroyant l'emploi à vie aux professeurs d'université (*tenure*). On leur donne ce faisant aussi un horizon temps long pour la poursuite de leurs recherches (dont l'agenda est posé par eux seuls, sur la base de leur seule motivation). On les met ainsi à l'abri de contraintes de productivité de court terme. Implicitement, cela devrait permettre la prise de risque maximale en recherche. Le professeur est conçu comme un maître mû par sa passion pour son sujet de recherche (il n'a pas besoin d'*incentives* en provenance de l'extérieur, il est motivé de l'intérieur). Il n'est pas conçu comme un agent économique qui doit être motivé extérieurement par la crainte de l'évaluation ou l'appétit de récompenses (*inter alia* financières). Le principe d'autonomie de l'université est garanti par l'État (ce qui est l'un de ses points faibles comme on le verra plus tard). Il y a aussi, dans ce modèle, des idées annexes comme celle que la science fournit une éducation morale et la meilleure formation à long terme (formation par la recherche).

L'université, comme *universitas*, doit regrouper toutes les disciplines académiques. La faculté de philosophie est le cœur, l'élément fédérateur entre elles. Comme l'a noté Renaut (1995), on évolue ici par rapport au modèle corporatiste médiéval dans le sens à donner à la notion d'université : on passe en effet de l'*Universitas Magistorum et Scholarium* (la corporation des maîtres et des étudiants) à l'*Universitas*



Friedrich Wilhelm Heinrich Alexander Freiherr von Humboldt, 1769-1859.

Scientiarium (la réunion des savoirs). Renaut (1995) voit, dans l'université humboldtienne, une étape centrale dans la modernisation de l'université : « *de l'université comme corporation à l'université du savoir, c'est la raison elle-même que, de fait, l'on tentait de substituer à l'autorité et à la tradition comme fondement de l'organisation universitaire* » (Renaut, 1995, p. 117).

Adaptation du modèle humboldtien aux contraintes économiques après 1873

L'université humboldtienne ne restera pas (...) indemne des modifications de l'économie après 1870. La fin du dix-neuvième siècle connaît une vague d'innovations (propres à la seconde révolution industrielle). La concentration du capital et l'importance croissante de la science font de celle-ci un

enjeu économique. Mais pour l'université aussi, le coût de la recherche en science s'accroît fortement. De premiers partenariats public-privé naissent, poussés par le gouvernement. On peut parler du très célèbre Institut de Mathématique de Göttingen (sponsorisé par Krupp, prêt à soutenir, d'ailleurs, des travaux en mathématiques pures comme appliquées) ou, en 1887, la fondation du *Physikalisch-Technische Reichsanstalt* (à Berlin) avec l'appui de Siemens. Althoff, qui dirige les universités prussiennes et l'organisation scientifique, va pousser à la réforme du modèle de Humboldt, en gardant l'esprit (liberté académique) tout en favorisant, en même temps, le soutien à l'industrie allemande.

Dès cette époque, le rapprochement de l'université et du monde des affaires (ce qui éloigne quelque peu le modèle de sa pureté originelle) est visé.

TRIOMPHE ET DÉCLIN DU MODÈLE HUMBOLDTIEN

Diffusion du modèle

Le modèle humboldtien va essaimer et exercer une influence plus ou moins importante sur les pays en fonction de leurs traditions nationales. Il exerce *de facto* une forte influence de par la venue de très nombreux étudiants étrangers en Allemagne avant 1933 (pensons à Talcott Parsons en sociologie, Sartre en philosophie, etc.). Aux États-Unis notamment, il va exercer une influence considérable (voir Cole, 2010).

Modèle humboldtien et université de masse

Après 1945, de fortes pressions vont être exercées sur un modèle *a priori* inchangé jusqu'aux années 1980. D'un système très élitiste, on passe peu à peu à un système massifié (forte hausse de la participation à l'enseignement supérieur dans les pays d'Europe occiden-

tale, surtout dans les années 1960). C'est à la fois le fruit d'un enrichissement généralisé des familles (Boudon, 1989), mais également le fruit d'un consensus partagé sur l'importance croissante du capital humain pour soutenir un développement économique au contenu de plus en plus technologique.

(...)

Le retournement de conjoncture, en 1973, va poser en toute clarté ces problèmes. Une série de travaux théoriques (Spence, 1973, 1974) et empiriques (calculs de taux de rendement privés et sociaux) vont contester l'utilité économique des investissements consentis la décennie précédente. Des travaux de sociologues contestent, quant à eux, les vertus de la massification dans la réduction des inégalités (Bourdieu et Passeron, 1970; Boudon, 1972). Surtout, le retournement de conjoncture et la hausse du chômage (y compris des académiques) marque le début d'une prise de conscience de changements nécessaires à l'université. Si jusque 1970, près des deux tiers des diplômés trouvaient un emploi dans la fonction publique, la réduction des dépenses publiques que vont connaître les économies occidentales à partir des deux crises pétrolières vont pousser les diplômés à chercher des emplois dans le secteur privé, dont les exigences de professionnalisation directe sont plus importantes. La baisse des fonds publics disponibles va aussi modifier la donne pour les universités. Elles vont devoir faire face à un afflux d'étudiants sans un financement public concomitant. (...)

De facto, à la fin des années 1970, le modèle humboldtien est mis à mal. Il semble n'avoir pas bien supporté le double mouvement de démocratisation et de réduction du soutien public.

Instrumentalisation, évaluation, professionnalisation : fin du modèle humboldtien

Peu à peu, à partir du début des années 80, ce qui n'était que les tendances lourdes portées par les modifications

structurelles des économies et des sociétés, va se transformer en politiques publiques conscientes de transformation assez radicale du modèle académique. La professionnalisation, la mobilisation des universités pour servir les besoins de la société, leur contrôle, vont devenir des objectifs assumés par les pouvoirs publics.

Le « nouveau modèle » qui se met en place n'est pas le même dans tous les pays, tant il est vrai que les réformes nationales s'inscrivent dans un cadre institutionnel donné qui exerce une prégnance certaine (voir Musselin, 2005). Il partage cependant, au moins comme idéal-type, un certain nombre de points communs qui en font, d'une certaine manière, le parfait inverse du modèle voulu par Humboldt. On doit immédiatement noter que la réforme des universités européennes participe du mouvement plus vaste de la réforme des services publics et de la philosophie du *New public management*.

Si, dans le modèle humboldtien, l'État a financé les universités pour les abriter du monde extérieur, considérant qu'il s'agissait là de la meilleure garantie pour créer un climat propice à la recherche et à l'innovation (un horizon de temps long, pas de conditionnalités aux financements, des professeurs jouissant de l'emploi à vie et d'une très large liberté académique), dans le nouveau modèle, l'objectif est de faire rentrer l'université dans le monde au nom d'un principe d'*accountability*. L'université étant financée par les citoyens, elle doit rendre des comptes et aussi prouver régulièrement son utilité sociale au travers de diverses évaluations. L'horizon-temps long de l'université humboldtienne se rétrécit très fort de par la contrainte de productivité imposée. Les objectifs mêmes de l'université et des acteurs (professeurs) qui la constituent ne peuvent plus être définis en interne, mais sont déterminés par les pouvoirs publics censés refléter les pré-

férences des citoyens. Dans le cadre utilitariste² qui détermine la prise de décision dans nos sociétés occidentales avancées, cela signifie assurer l'employabilité des jeunes diplômés, produire des résultats de recherche régulièrement et, pour bien faire utiles à la collectivité (par exemple *via* des dépôts de brevets, des innovations commercialisables et autres *spin-offs*), rendre service à la collectivité *via* la sous-traitance de diverses études (consultances) pour les secteurs privé et public. L'université dépendant quasi uniquement des fonds publics, et ceux-ci se rétrécissant dans le cadre de politiques économiques néo-libérales visant à réduire la pression fiscale sur les producteurs, il lui est difficile d'échapper à ces pressions. Cela, d'autant plus que l'exigence de productivité adressée à tous les services publics se traduit aussi par une conditionnalité croissante des fonds octroyés.

Un mécanisme très répandu pour forcer à l'efficacité est l'introduction de quasi-marchés : les diverses institutions universitaires sont mises en concurrence pour l'obtention des fonds publics rares, et sont jugées (et financées) en termes de l'atteinte d'objectifs fixés par diverses administrations. On peut penser ici aux fonds de recherche alloués par le HEFCE *via* le *Research Assessment Exercise* en Angleterre³. Face à ces contraintes (moyens limités, nécessité de rencontrer les objectifs posés par les pouvoirs publics...), la gestion telle qu'entendue dans les entreprises privées fait son entrée dans l'univers jusque-là relativement collégial des universités, transformant radicalement l'atmosphère qui y règne (et le genre de motivations qui y est désirée de la part des acteurs). Visibilité, transparence, mesurabilité, *accountabi-*

² L'utilitarisme est un courant de philosophie politique qui tend à considérer que les politiques sont bonnes ou mauvaises en fonction de la quantité de bonheur collectif (ce dernier étant le plus souvent assimilé au bien-être matériel) qu'elles génèrent.

³ Mais d'autres formes de *targets* sont envisageables selon les préférences et objectifs de la puissance publique (concentrer les moyens sur quelques institutions d'élite ou favoriser l'accès à des publics jusqu'ici sous-représentés).

lity sont devenus des maîtres-mots qui accompagnent l'exercice quotidien de l'activité professionnelle dans les universités – au moins anglo-saxonnes et néerlandaises, mais le phénomène se répand aussi à l'Europe dite latine ces dernières années. On parle de *new managerialism* (Reed, 2002). Les effets sur la vie quotidienne des académiques sont inévitables.

REMARQUES DE CONCLUSION

Les réformes, qui ont débuté en Grande-Bretagne et aux Pays-Bas et qui ont été déclarées nécessaires par divers *lobbies* (comme la Table ronde européenne des industriels) et des organismes internationaux comme l'Union européenne, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et la Banque Mondiale (voir Laval et Weber, 2002 et Demeulemeester et Rochat, 2001), sont en cours de diffusion dans toute l'Europe. D'une université humboldtienne, dont l'indépendance était garantie par l'État et son financement, on est arrivé, en Europe, à un système où l'université nouvelle est instrumentalisée par le pouvoir politique pour atteindre des objectifs de politique économique (économie de la connaissance ; innovation ; employabilité) et sociale (égalité des chances...). Dépendant de moyens publics en baisse ou, au mieux, constants, dans un cadre d'accroissement du nombre d'étudiants (menant à une chute des moyens par tête), l'université peut difficilement échapper au contrôle étatique et aux objectifs qui lui sont assignés. Elle peut certes rechercher d'autres sources de financement (contrats, étudiants payant le plein prix des études...) mais, là aussi, elle ne fait souvent que répondre à ce que la puissance publique entend qu'elle fasse. L'attribution des fonds publics se fait de façon croissante sur un mode de concurrence organisée par l'État (quasi-marché), dans un cadre où le statut des académiques s'aligne sur celui des autres fonctionnaires qui lui-

même s'aligne sur celui du privé. En interne, les pouvoirs du centre sont considérablement accrus (université managériale, voir Reed, 2002) et, tout comme l'université est constamment évaluée, les professeurs le sont aussi. Ils tendent à devenir des employés comme les autres, soumis à des objectifs quantifiés définis en dehors d'eux, à atteindre dans un temps déterminé (ils doivent démontrer leur productivité), et on attend d'eux qu'ils réagissent aux (souvent maigres) récompenses qui leur sont promises et à la crainte d'évaluations négatives pouvant mener au licenciement.

D'un modèle relativement collégial, on passe également à un modèle hiérarchique propre tantôt à l'administration, tantôt à une certaine vision de l'entreprise privée. Par rapport au modèle de motivation intrinsèque présumé dans l'université humboldtienne (passion pour son sujet de recherche, autonomie, liberté académique), on passe à un modèle où la motivation extrinsèque supposée de l'académique devient celle de tout un chacun dans l'entreprise privée : le désir d'argent. Le professeur d'université devient un employé comme un autre. Il s'agit là d'une réelle révolution culturelle et il n'est pas sûr qu'elle ne s'accompagne pas transitoirement (pour les anciennes générations d'académiques) d'une perte importante de motivation. On risque aussi de perdre (au plan plus collectif) les bénéfices qui étaient liés à l'indépendance du monde académique : la possibilité de mener des recherches apparemment gratuites, sur le long terme, sans craintes de perdre son emploi – ce qui permet justement de prendre des risques et peut-être, à terme, d'innover davantage ; la capacité aussi de prise de distance critique par rapport à la société et aux politiques qui y sont menées, à l'abri des effets de mode et des pressions diverses. À côté d'une justice indépendante, d'une presse libre, sans doute qu'un monde académique, lui aussi indépendant et libre, constitue une précondition à une démocratie saine.

Bibliographie

- Boudon, R.** (1972), *L'inégalité des chances. La mobilité sociale dans les sociétés industrielles*. Paris, Armand Colin.
- Bourdieu, P. et J.C. Passeron** (1970), *La reproduction*. Paris, Editions de Minuit.
- Demeulemeester, J.L.** (2007), « L'économie de l'éducation fait-elle des progrès ? Une perspective d'histoire de la pensée économique », *Brussels Economic Review*, 50(1), p. 89-111.
- Demeulemeester, J.L.** (2007), « Vers une convergence des modèles ? Une réflexion à la lumière des expériences européennes de réforme des systèmes d'enseignement supérieur », *Pyramides*, 14(2), p. 31-57.
- Demeulemeester, J.L. et D. Rochat** (2001), « Reforming Education and Training Systems », *Reflets et Perspectives de la vie économique*, XL/4, p. 89-104.
- Gispen, K.** (1989), *New profession, old order. Engineers and German Society, 1815-1914*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Laval, C. et L. Weber** (2002), *Le nouvel Ordre Éducatif Mondial : OMC, Banque Mondiale, OCDE, Commission Européenne*. Paris, Nouveaux Regards.
- Musselin, C.** (2005), *Le marché des universitaires. France, Allemagne, États-Unis*. Paris, Les Presses de Science Po.
- Paletschek, S.** (2001), « The Invention of Humboldt and the Impact of National-Socialism : The German University Idea in the First Half of the 20th century », in : M. Szollosi-Janke (ed.), *Science in the Third Reich*. Oxford-New York, Berg, p. 43.
- Reed, M.** (2002), « New Managerialism and the Management of UK Universities », in : Dewatripont, M., F. Thys-Clement and L. Wilkin (eds.), *European Universities : Change and Convergence ?* Bruxelles, Editions de l'Université de Bruxelles, p. 69-83.
- Renaut, A.** (1995), *Les révolutions de l'université. Essai sur la modernisation de la culture*. Paris, Calmann-Lévy.
- Spence, M.** (1974), *Market Signalling : Informational Transfer in Hiring and Related Screening Process*. Cambridge (Mass.), Harvard University Press.

La lutte contre la crise, une contribution essentielle de l'enseignement supérieur et de la recherche

Résolution¹ soumise par le SNESUP-FSU (France) en vue de son adoption à la Conférence du CSEE (Comité Syndical Européen de l'Éducation), la conférence régionale de l'Internationale de l'éducation (IE), réunie à Budapest du 26 au 28 novembre 2012, adoptée le 27 novembre 2012.

Conformément au document de politique intitulé *Une éducation de qualité pour bâtir l'avenir*, que l'IE a adopté en son sixième Congrès en 2011, la Conférence du CSEE souhaite adresser un message aux gouvernements européens et aux autorités en charge de l'enseignement supérieur sur l'impact des politiques des gouvernements et de l'Union européenne (UE) visant à ramener le rôle des universités à celui de fournisseur de services à l'usage des entreprises privées et des intérêts à court terme.

Le CSEE considère que :

- le développement du volume de connaissances de l'humanité et la transmission de ces connaissances à une nouvelle génération est l'un des objectifs les plus nobles de l'humanité ;
- nos systèmes d'enseignement supérieur et de recherche (ESR) font intégralement partie de l'héritage de nos peuples et de nos sociétés libres, démocratiques et pacifiques. Ils sont des éléments fondamentaux pour l'édification d'un avenir meilleur. Leur évolution est impérative afin qu'ils participent pleinement aux sociétés démocratiques modernes, en restant toutefois basés sur des caractéristiques fondamentales telles que la coopération, la liberté académique du personnel et des institutions et la direction collégiale.

- le renforcement de l'ESR ainsi que la qualité, la diversité et la démocratisation des connaissances sont nécessaires pour améliorer la démocratie en Europe, développer l'analyse critique de la société et amplifier le développement scientifique, technologique, économique, social, écologique, culturel et éthique.

- des problèmes et des urgences surviennent à l'échelle internationale : par exemple la dégradation rapide de l'environnement et du cadre de vie de l'humanité, ou encore l'aggravation de la faim dans le monde. De manière plus générale, nos sociétés sont confrontées à des difficultés qui gagnent sans cesse en complexité. La recherche et l'éducation ont ici un rôle fondamental à jouer, dans la quête de solutions et dans leur mise en œuvre. Cependant, l'ESR n'est pas en mesure de fournir ses réponses et ses solutions car il est frappé par la réduction des dépenses publiques, par la mise en œuvre et l'ingérence dans les établissements d'ESR des modèles de gestion importés du secteur privé, de la concurrence, de la recherche du profit et de la philosophie du marché.

En particulier, le CSEE demande que les exigences ci-dessous reçoivent un appui :

- La connaissance est un bien public. L'approche visant à faire de la connaissance un bien privé compromet la liberté de la recherche et de l'enseignement,

menace l'authenticité de la connaissance et en contrarie le développement. Le système d'ESR est un bien public, et cette caractéristique doit être défendue et renforcée. En particulier, les résultats de la recherche devraient être publiés en toute liberté d'accès, et le *copyright* doit être protégé.

L'enseignement et la recherche publique doivent être retirés de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS), de même qu'ils doivent l'être de tous les traités inter-régionaux et bilatéraux signés par l'Union européenne dans les domaines du commerce et des investissements.

L'éducation est un investissement intéressant l'ensemble de la société, tout autant qu'un droit humain. L'enseignement supérieur (ES) devrait être gratuit. Lorsque des droits d'inscription existent, les gouvernements devraient les réduire et tendre en fin de compte à leur suppression.

L'ESR devrait être développé dans l'Europe entière. La solidarité européenne et la logique de coopération scientifique, de même que le respect de la diversité de l'histoire et de la culture de chaque pays, devraient être appliqués, et non la logique de la concurrence. Pour cette raison, le CSEE s'oppose fermement au système de classement des universités.

- Le rôle crucial de l'enseignement supérieur sur le plan social. L'ES devrait tendre à être une formation professionnelle, une formation citoyenne

¹ http://download.ei-ie.org/Docs/WebDepot/Resolution%20on%20HER_FR.pdf

et une formation de la personne. Il s'agit là d'une contribution très importante pour élever le niveau de compétence des jeunes et des adultes, et le nombre de diplômés universitaires doit donc augmenter. C'est essentiel dans une société complexe atteignant un niveau élevé de technologie. La qualité de l'ES doit donc être liée à la recherche. L'ES doit bénéficier à tous les groupes sociaux et à toutes les générations. Cela implique notamment de créer davantage de petites unités d'enseignement et d'appliquer diverses méthodes d'enseignement.

- Autonomie et collégialité

La qualité de l'ESR est indissociable de la pleine autonomie académique et des caractéristiques propres à la démocratie, qui doivent prendre appui sur la collégialité et le partage des responsabilités. Tous les personnels doivent jouir d'une certaine autonomie de participation au processus de prise de décisions et à la vie en collégialité. En tant qu'outils d'amélioration, l'évaluation des structures, de l'enseignement et de la recherche doivent se faire dans un esprit non pénalisant et dans la collégialité.

- Conditions de travail

Pour accroître en Europe les effectifs et la qualité des personnels enseignants universitaires et des chercheurs, et par conséquent développer l'ESR, l'attrait des carrières dans ce secteur constitue une dimension fondamentale. La stabilité de l'emploi, le recours à des méthodes de recrutement transparentes, équitables et non discriminatoires, un environnement de travail approprié, des infrastructures efficaces, la pleine autonomie dans la recherche et dans l'enseignement, la collégialité, les possibilités de carrière et des salaires d'un niveau approprié : voilà quelques-uns des principaux facteurs qui rendent attrayantes les carrières dans l'enseignement et la recherche. Ainsi, tous les enseignants du secteur de l'enseignement supérieur et les chercheurs des établissements publics, quel que soit leur statut, devraient bénéficier des mêmes droits et protections sur le plan social, juridique et autres, conformément à ce qu'offrent les procédures de négociation

collective ou le statut national. Tous les chercheurs en début de carrière doivent être reconnus comme des chercheurs professionnels et doivent bénéficier de ces droits et de ces protections.

La précarité des enseignants universitaires et des chercheurs augmente rapidement. Les programmes-cadres de l'Union européenne renforcent cette tendance. L'Union européenne et les gouvernements doivent prendre les mesures qui s'imposent pour réduire sensiblement l'état de précarité des emplois d'enseignant et de chercheur.

- Mobilité

L'intégration civique de l'Europe, ainsi que son développement culturel et scientifique, nécessitent absolument de promouvoir la mobilité, au plan international, des enseignants, des chercheurs et des étudiants, sans toutefois en faire un élément obligatoire. Pour que ce principe se concrétise, il faut cependant des formes professionnelles et individuelles de garantie et de protection accompagnant la mobilité du personnel. Il convient aussi de mettre à disposition des moyens financiers publics afin d'assurer concrètement l'égalité d'accès à la mobilité pour tous les étudiants, quel que soit le contexte social et géographique dans lequel ils se trouvent.

- Genre

Les femmes sont sous-représentées aux fonctions académiques et administratives de haut niveau. Nous réclamons des incitations afin d'augmenter la proportion de femmes présentes à tous les stades de la carrière professionnelle, particulièrement lors de la désignation aux fonctions professorales et aux fonctions de direction. Pour réduire les différences de traitement liées au genre, un système complet de services sociaux est nécessaire. Il doit assurer la protection, les droits et les services sociaux de tous les travailleurs, hommes et femmes sur pied d'égalité, l'accent étant mis spécifiquement sur les droits parentaux. Ainsi qu'il en est fait état dans la *Charte européenne du chercheur*, les conditions de travail doivent « permettre aux femmes aussi bien qu'aux hommes de combiner la vie de

famille et la vie professionnelle, les soins aux enfants et la carrière ». Les établissements d'ESR doivent mettre au centre l'application du principe d'égalité des genres.

- Insuffisance des investissements

Ces dernières années, les investissements consentis par l'Union européenne et par la plupart des gouvernements se sont avérés trop faibles dans le domaine de l'ESR. Cette situation est aggravée par l'adoption de mesures d'austérité pour limiter les déficits publics. La réduction massive constatée aujourd'hui dans les investissements opérés dans les domaines de la recherche fondamentale et de la recherche en sciences humaines ou sociales va, vraisemblablement, ruiner le développement de la recherche à long terme, y compris dans sa dimension appliquée. La recherche fondamentale ainsi que les disciplines qui n'entraînent pas de retombées économiques immédiates mais développent les connaissances ou élèvent la qualité de vie des citoyens doivent bénéficier d'un important soutien. La recherche doit se développer pour faire face aux besoins économiques du moment : c'est là un volet important des missions de recherche, sans en être pour autant l'aspect unique.

Le projet de financement européen pour la recherche, tel qu'il est énoncé dans le projet Horizon 2020 – le programme-cadre pour la recherche et l'innovation –, connaît de graves insuffisances : jusqu'en 2020, le montant annuel proposé pour la recherche et la science atteint seulement 11,4 milliards d'euros, soit 0,08 % du PIB européen. Les problèmes auxquels l'Europe et le monde sont confrontés imposeront de développer substantiellement les activités de recherche, y compris de recherche fondamentale, nécessitant de la sorte un budget plus approprié.

Le CSEE diffusera cette résolution afin de stimuler le débat public. Il se mobilisera pour que ses demandes soient satisfaites et recommandera à ses organisations membres d'agir et de mobiliser, dans le respect de la pleine autonomie de chacune d'elles.

Front national : un programme néolibéral et autoritaire

Le programme¹ du Front national portant sur l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR) présente un double visage. D'un côté certaines positions font écho aux attentes des personnels et aux besoins du service public ; de l'autre, des propos contredisent ces positions et annoncent un renforcement du pouvoir de l'État et des entreprises sur l'ESR.

Marc Delepouve
Secrétaire national du SNESUP

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Selon ce programme, « *l'enseignement supérieur doit être redynamisé (...) en créant un grand service public national de l'enseignement supérieur, en favorisant l'émergence d'universités plus démocratiques et recentrées sur leurs vraies missions, et en assurant un meilleur respect des étudiants et des personnels* ». Dans le même temps, ce programme met sur un pied d'égalité les enseignements publics et privés : « *L'enseignement supérieur est dispensé par de multiples acteurs, tant publics que privés. Cette diversité est une richesse qu'il faut conserver.* » Puis, tout en cantonnant le Conseil scientifique (CS) à un rôle consultatif, il propose de « *supprimer les Conseils des études et de la vie universitaire (CEVU)* ». Enfin, après s'être engagé au « *respect des traditionnelles libertés universitaires auxquelles personnels et étudiants sont très attachés* », sans craindre de se contredire, le Front national annonce qu'il opérera « *la modulation du service des enseignants-chercheurs d'après les évaluations individuelles faites par le Conseil national des universités* ».

S'y ajoute une politique discriminante à l'égard des étudiants et des collègues étrangers, contraire aux valeurs universitaires, et présentant le risque d'attiser les tensions avec nombre de pays tout en enclenchant un certain isolement de la France. Ainsi, il s'agirait « *d'accorder aux étudiants français une priorité d'accès aux logements étudiants* » et d'attirer « *les meilleurs chercheurs étrangers dans le cadre d'une politique d'immigration ultra-sélective exclusivement centrée sur les talents* ».

Le FN soutient le système dual universités/grandes écoles de l'enseignement supérieur. Toutefois, il veut établir un rapprochement entre les grandes écoles et la recherche « *sans remettre en cause le système français des grandes écoles qui constitue la base même de l'élitisme républicain* ».

Concernant les universités, le FN n'est pas avare de propos voulant apaiser les personnels et les étudiants : la place des universités dans l'ESR sera revalorisée et « *le ministère de l'enseignement supérieur rééquilibrera l'aide financière de l'État au profit des universités* » ;

la masse salariale sera rétrocédée à l'État ; les universités doivent « *être librement accessibles à tous les titulaires du baccalauréat* » ; les droits d'inscription resteront « *modiques* » et ils « *doivent continuer à être fixés par l'État pour assurer l'égalité* » ; « *le cadrage des diplômes sera maintenu* » ; « *les personnels de l'enseignement supérieur doivent être mieux considérés. Une vaste concertation sera organisée sur leurs conditions de travail et sur le délicat problème des primes* ». Remarquons ici la prudence et la vacuité des propositions sur les primes !

Enfin, pêle-mêle, quelques extraits du programme du FN :

- « *La propriété des bâtiments universitaires, que la loi LRU s'efforce de céder aux universités, sera rendue à l'État.* »
 - « *Élargir la composition du Conseil d'administration (CA) de chaque université (entre quarante et cinquante membres) et instituer la représentation proportionnelle.* »
- Notons que rien n'est dit à propos des personnalités extérieures.
- « *Remplacer les comités de sélection par des commissions de spécia-*

¹ Les extraits reproduits dans cet article sont tous issus du programme politique du FN : <http://www.frontnational.com/pdf/Programme.pdf>

listes dont les membres internes seront élus pour trois ans par champ disciplinaire. » Ici encore, rien n'est dit sur les membres extérieurs.

RECHERCHE

En matière d'investissement dans la recherche, le FN affiche le cap de 3 % du produit intérieur brut (PIB). « *L'avenir économique du pays en dépend : notre industrie et notre agriculture doivent être en permanence irriguées par une recherche de qualité, dans une compétition mondiale où aucun ralentissement n'est permis.* » Cependant, « *les contraintes budgétaires ne permettront qu'un accroissement limité et progressif des sommes consacrées à la recherche publique* ». Des « *états-généraux de la recherche* » mis en place en début de mandat « *permettront de déterminer les grands domaines prioritaires de recherche sur lesquels les investissements les plus massifs devront être portés. La Planification stratégique de la réindustrialisation fixera, dans le cadre de ces états-généraux, ses priorités afin que les filières industrielles puissent déterminer et cofinancer les travaux de recherche qu'elles jugent les plus utiles* ». Ce qui est précisé comme suit : « *D'ores et déjà, sans préjuger des résultats de ces états-généraux, l'effort de recherche nous semble devoir être porté sur des secteurs-clefs pour la compétitivité de l'économie et de l'industrie française.* » En particulier, « *les laboratoires pharmaceutiques, qui jouent un rôle crucial et reconnu dans la recherche sur de nouvelles molécules via, notamment, les coûteux essais cliniques préalables à l'autorisation de mise sur le marché, seront considérés comme de véritables partenaires de la recherche médicale* ».

La recherche commandée par les intérêts économiques pour ses orientations, ne s'opposant en rien sur ce point à l'orientation générale d'Horizon 2020 (le programme de recherche de l'Union européenne) doit également se penser sous un contrôle sévère de l'État qui évalue pour sanctionner : « *Les évaluations quinquennales des laboratoires seront rendues très rigoureuses pour définir le montant du renouvellement des aides* » ; l'Agence nationale de la recherche



« *Le programme du Front national semble viser des orientations contradictoires pour séduire une cible politiquement hétérogène.* »

(ANR) est confortée ; « *les chercheurs de l'université n'ayant rien publié pendant une période à déterminer selon les disciplines se verront proposés, sauf cas exceptionnel, une reconversion professionnelle vers les filières administratives, d'enseignement, ou de valorisation de la recherche* ».

Enfin, dans le programme du Front national pour l'ESR, est affirmé que « *l'usage de la langue française sera favorisé dans les colloques et publications* ». Rien n'est dit sur les coopérations scientifiques européennes et internationales. Toutefois, la dimension internationale n'est pas tout à fait absente : il s'agit de « *renforcer l'attractivité de l'université, la place des établissements français dans les classements internationaux et l'intérêt porté par les meilleurs de chercheurs étrangers* ».

BILAN

Le programme du Front national semble viser des orientations contradictoires pour séduire une cible politiquement hétérogène. Il est focalisé sur la compétition économique et scientifique inscrite dans le cadre de la concurrence néolibérale internationale. En même temps, il affirme une stratégie politique nationale de dépenses pour la recherche, fixant un objectif de 3 % du PIB (pour la recherche publique et privée cumulée) mais n'avance aucun chiffrage budgétaire concernant l'ESR, ni aucune programmation en termes d'emplois. Quant à la démocratie et aux libertés, si elles sont affichées dans ce programme du FN, les conditions de leur réalisation n'y sont pas présentes. En outre, des points sont habilement contournés tels que celui du choix des personnalités extérieures, etc.

Les finalités d'émancipation, d'esprit critique, de meilleure compréhension du monde et d'exploration ou d'élargissement du champ des alternatives, ces finalités sont absentes.

C'est une toute autre conception de la recherche et de l'enseignement supérieur qu'avec la FSU nous attendons d'un programme politique. Elle repose sur un esprit de coopération du niveau local jusqu'aux niveaux européens et internationaux, au service de la connaissance, de la liberté, de la démocratie, de la justice sociale et de l'égalité, de l'épanouissement et de l'avenir des personnes et des sociétés. Il s'agit là d'une condition indispensable à une sortie, par le haut, de la crise européenne et de la crise globale. Tout cela est tout simplement absent du programme du Front national pour l'enseignement supérieur et la recherche.

La mission de François Fillon pour l'enseignement supérieur et la recherche

Ce texte présente une lecture du programme de François Fillon¹ concernant l'Enseignement supérieur et la recherche (ESR).

Pour François Fillon la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) n'est qu'une étape qui devra être poursuivie vers davantage d'autonomie et de mise en concurrence des établissements. L'objectif est d'achever le travail de déstructuration de l'ESR déjà à l'œuvre visant à organiser celui-ci en deux divisions : une division internationale, pour former des universités de recherche et une autre nationale, destinée à être une agence de moyens au service du tissu économique local. Telle est la conception que défend François Fillon d'une société basée sur l'innovation.

Hervé Christofol

Secrétaire général de SNESUP

Le programme du candidat vainqueur de la primaire de « la droite et du centre » à propos de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) est plutôt précis, cohérent et clairement néolibéral. Il faut rappeler que François Fillon fut à deux reprises ministre en charge de l'ESR et, qu'en tant que premier ministre sous la présidence de Nicolas Sarkozy, il a fait promulguer la loi « relative aux libertés et responsabilités des universités » (LRU) le 10 août 2007, soit moins de trois mois après la constitution de son gouvernement. Le mois d'août étant un mois de mobilisation difficile pour les étudiants et les personnels, si d'aventure il était élu à la présidence de la République, il faudrait donc s'attendre à ce que les réformes qu'il propose soient mises en œuvre dans les cent jours suivant son élection.

Celles-ci sont résolument tournées vers l'accroissement de la concurrence entre établissements d'enseignement supérieur et entre équipes de recherche à travers, d'abord, la construction d'une dizaine de pôles universitaires qui développeraient une recherche de niveau mondial tandis que des universités dans les villes moyennes seraient chargées d'amener les étudiants au niveau licence et à les insérer professionnellement. Rappelons, sur ce dernier point, que depuis la loi LRU, l'insertion professionnelle des diplômés est une mission des enseignants-chercheurs et un indicateur d'évaluation des établissements. Ensuite, la politique de recherche sur projet dépendra de l'Agence nationale de la recherche (ANR) et des Programmes d'investissements d'avenir (PIA) afin de soutenir, sur le moyen et le long terme, l'excellence et les équipes les plus dynamiques plutôt que de répartir les budgets selon « un financement pérenne qui s'enliserait au sein d'institutions dans une logique d'équi-répartition ».

Dans l'introduction du programme, il rappelle les « bénéfices » de la loi LRU que le SNESUP a combattue et dont nous demandons l'abrogation. Ils indiquent les points suivants :

- Les établissements et les personnels se sont vu confier une nouvelle mission d'orientation et d'insertion professionnelle assortie de l'obligation de communiquer les statistiques de réussite aux examens et d'insertion professionnelle de l'établissement. Or cette mission, dont l'importance n'est pas à négliger, tend, quand elle est prépondérante, à promouvoir une vision « adéquatationniste² » de l'offre de formation qui n'est ni pertinente

² Pour les tenants de l'hypothèse « adéquatationniste », la spécialité de formation est supposée particulièrement déterminante pour accéder à un emploi de spécialité similaire [Philippe Lemistre et Mireille Bruyère, *Spécialités de formation et d'emploi : comprendre l'absence de correspondance*, CEREC, juin 2009]. Ils souhaitent imposer des formations professionnelles qui ne répondent qu'aux besoins immédiats des entreprises avec, comme promesse, une meilleure employabilité aux dépens de l'émancipation, de l'éducation et des compétences permettant l'adaptation ou l'évolution des étudiants et alors que le marché de l'emploi de certaines filières (comme récemment celle du nucléaire) peuvent se retourner.

¹ <https://www.fillon2017.fr/>

ni efficiente. Elle contribue également à classer les établissements en vue de leur mise en concurrence ;

- La constitution d'une gouvernance forte autour d'un président qui a la maîtrise du budget, de sa masse salariale et de la gestion des emplois et qui est assisté d'un conseil d'administration resserré de vingt à trente membres. On peut dire aujourd'hui que la représentation des élus dans les conseils d'administration (CA) a été réduite, la collégialité de la gouvernance démantelée tandis que l'austérité imposée aux établissements dans une période de hausse des effectifs étudiants les a conduits à réduire leur offre de formation, leur taux d'encadrement, à geler des postes de titulaires pour faire appel à des contractuels, voire des vacataires moins coûteux.

- La création des fondations.

Le bilan de ces créations est que seules les grandes écoles et quelques grands établissements ont levé quelques fonds sans développer plus avant les recherches partenariales et en externalisant la gestion de ces fonds sans réels retours aux instances des établissements.

- La poursuite d'une politique de recherche sur projets (ANR et PIA) et d'une logique d'évaluation externalisée des établissements. Or cette politique a fait exploser la précarité dans les laboratoires de recherche et a concentré les fonds sur une minorité qualifiée d'« excellente » par des jurys internationaux nommés et encadrés par le gouvernement.

Si aujourd'hui tout ne va pas bien, selon François Fillon, c'est que sous le quinquennat de François Hollande, la dynamique d'autonomie aurait été « freinée » :

- Baisse des crédits de l'ANR ;
- PIA2 peu doté ;
- Effondrement des crédits des contrats de plan État-Région ;



« Les liens entre formation et recherche sont consubstantiels à l'université occasionnant des transferts féconds. »

- sous-dotation des établissements bien gérés ayant réussi à faire des économies en constituant un fond de roulement leur permettant d'investir ;
- regroupements structurels imposés par la loi ESR de 2013 qui alourdissent la gouvernance au détriment des projets.

Le programme du candidat Fillon se décline selon quatre niveaux que sont les établissements, les étudiants, les personnels, l'État et le ministère³ :

POUR LES ÉTABLISSEMENTS

L'objectif du programme est de développer l'« autonomie » qui serait, partout ailleurs dans le monde, corrélée à l'excellence de la formation et de la production scientifique (les références justifiant cette affirmation ne sont pas citées). Cependant, cette autonomie doit être dirigée pour rompre avec l'uniformité des quatre-vingt-dix universités actuelles et aboutir à une dizaine d'universités « qui développent une recherche de niveau mondial » et d'autres « qui travaillent dans les villes moyennes pour amener leurs étudiants au niveau licence et les insérer professionnellement ».

C'en serait donc fini des universités de plein exercice de la licence au doctorat sur tous les sites. Seuls les pôles universitaires à vocation

³ Nous reprenons en caractères normaux les idées du programme de François Fillon et nous faisons apparaître, en italique, nos remarques sur ces idées.

mondiale pourraient dispenser des formations de master et des formations doctorales. Or les liens entre formation et recherche sont consubstantiels à l'université occasionnant des transferts féconds. De plus, qu'est-ce qu'une recherche internationale s'opposant à une recherche nationale ? Toute recherche au travers des états de l'art bibliographique ou de sa valorisation académique ne se limite au périmètre national mais repose sur des échanges au sein de communautés scientifiques transnationales. Enfin, travailler l'insertion professionnelle en licence est une possibilité mais ce n'est pas la principale puisque plus de 95 % des licenciés poursuivent leur formation en master ! Cette dichotomie serait un recul majeur de la démocratisation de l'accès au master.

Pour François Fillon, il devrait être possible d'élire un président hors du sérail universitaire et d'assurer une plus grande participation des milieux économiques au conseil d'administration.

Dès lors, pourquoi ne pas aussi imposer des enseignants dans les conseils d'administration des sociétés du CAC 40 pour resserrer les liens ?

Des « bonus dotations » pourraient profiter aux laboratoires dont l'activité de partenariat avec les entreprises atteindrait un seuil de 40 % de leur activité. *Mais les instituts Carnot bénéficierait déjà de « bonus » comparables : s'agirait-il, dans ce cas, d'un double bonus ?*

Les établissements devront devenir propriétaires de leurs bâtiments afin de les louer quand ils ne sont pas utilisés. *Quand ? L'été ? La nuit ? Nous cherchons des fonds : tout est à vendre ou à louer.*

Les unités de valorisation de la recherche (SATT) seront privatisées et leur direction sera confiée à des « entrepreneurs » qui pourront prendre des parts en capital dans les *start-up* créées à partir des innovations. *Vive l'entreprise, vive le profit, ce sont les seuls principes de gestion pertinents !*

POUR LES ÉTUDIANTS

François Fillon préconise la sélection généralisée au niveau du master et dès l'accès à la première année de la licence. En réformant le baccalauréat, les bacheliers professionnels auraient vocation à ne pas poursuivre leurs études. Seuls cinquante mille d'entre eux pourraient avoir accès en première année de STS (Sections de techniciens supérieur). Les bacheliers technologiques et généraux devraient, quant à eux, choisir dès le lycée des disciplines qui les prépareraient aux études universitaires. Les résultats aux épreuves de ces disciplines vaudraient accès aux filières universitaires qui en préciseraient le pré requis.

Les parcours d'excellence sélectifs dès la licence, les IUT et les licences professionnelles devront se développer « librement ». *La sélection est présentée comme la seule solution face à l'échec en licence...*

Les règles d'admission doivent pouvoir être « librement » fixées pour

chaque master. Le niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues devra être acquis par tous les diplômés de master. *La liberté pour fixer les règles d'admission est souvent mise en avant quand il s'agit de marchandiser, sélectionner ou répondre aux injonctions du MEDEF sur le niveau en langues vivantes des diplômés.*

La totalité de l'enseignement professionnel devra être confiée aux régions. Les formations en apprentissage et en alternance devront être développées notamment concernant celle des enseignants des premier et second degrés. L'objectif est le doublement du nombre d'apprentis dans le supérieur en cinq ans.

La formation se substitue donc à l'éducation et l'« adéquationnisme » est poussé au plus haut niveau alors qu'au même moment, de nombreux directeurs des ressources humaines d'entreprises demandent une polyvalence de compétences et de connaissances afin d'apporter une vision originale permettant d'évoluer dans l'organisation.

Le doctorat devra être reconnu dans les secteurs privé et public ; les docteurs seront encouragés à créer des entreprises innovantes. *Comment ? Aucune indication n'est donnée à ce sujet.*

Les bourses attribuées aux mérites devront être plus nombreuses et les établissements auront à « inventer des moyens d'aider les étudiants qui en ont le plus besoin ». *Comment ? En leur octroyant des bourses, des logements ou des prêts ?*

Les droits d'inscription devront être relevés progressivement de 184 euros jusqu'à 500 euros en licence (comme le préconise l'Institut Montaigne) et pourront être relevés plus encore en master (les 1 850 euros de l'École Centrale sont donnés en exemple). *Le seul argument est celui de « la vérité des coûts et des prix » avancé par certains économistes. Il permettrait de faire prendre conscience de la valeur des études imposant une participation plus importante à leur financement. Sachant qu'un étudiant sur deux travaille déjà durant ses études, et que c'est là la première cause d'échec, cette mesure ne contribuerait pas à l'égalité des chances et à la démocratisation de l'accès à l'ESR. De plus les universités auraient la possibilité de fixer « librement » les droits d'inscription pour les étudiants étrangers non communautaires. C'est un premier pas vers la hausse des frais pour tous et un frein aux politiques d'échanges internationaux.*

POUR LES ENSEIGNANTS-CHERCHEURS, LES CHERCHEURS ET LES LABORATOIRES

Pour François Fillon, leurs statuts sont des freins à la mobilité internationale et à l'agilité des établissements devant répondre à des demandes nouvelles. *Il souhaite donc réserver le statut de fonctionnaire à une minorité en vue d'une extinction progressive des corps au profit de personnels sous contrat. Pour François Fillon, les fonctionnaires ne sont pas enclins à prendre des risques en matière de projets, ils doivent*



« François Fillon préconise la sélection généralisée au niveau du master et dès l'accès à la première année de la licence. »

donc être contraints par un financement à l'acte et progressivement remplacés par des contractuels moins indépendants et davantage soumis à la hiérarchie.

Les établissements devraient pouvoir « choisir leurs enseignants, leurs fonctionnaires et contractuels et gérer ensuite leur carrière ». Mais « afin de garantir la qualité de la personne nommée pour la première fois aux fonctions de maître de conférences ou de professeur, l'université devrait recueillir un avis favorable d'une autorité indépendante : le Haut conseil de l'évaluation pourrait donc voir ses compétences élargies à cet effet ». *Il s'agit donc de confier, à une instance nommée par le ministère, la qualification des candidats relevant jusqu'alors du Conseil national des universités, instance majoritairement composée de pairs élus !*

Enfin les salaires devraient pouvoir être modulés « en fonction de l'enseignement, de la recherche et de la part apportée à l'accompagnement et à l'insertion professionnelle des étudiants ». *Ce qui est proposé ici va au-delà de la modulation des services comme envisagée par la loi LRU : c'est la modulation des salaires qui est envisagée comme conséquence de la modulation des missions. Mais rappelons que les personnels seraient alors sous contrat.*

Les salaires des maîtres de conférences débutant seront revalorisés afin d'éviter qu'ils « partent à l'étranger (ce qui est bien) sans revenir (ce qui est une perte pour notre pays) ». *Dans le marché de la connaissance néolibérale, il faut attirer les talents étrangers, étudiants, enseignants et chercheurs – sans se préoccuper de la perte pour leur pays d'origine – et éviter que nos docteurs ne s'installent à l'étranger car c'est alors une perte pour notre pays.*

La recherche est présentée par François Fillon comme « une compétition permanente qui se gagne avec des chercheurs et enseignants-chercheurs de haut niveau, que l'on sait attirer et garder ». Aussi faut-il « s'assurer que les financements vont aux meilleurs équipes, les plus dynamiques ». Cela passe par une relance de l'Agence natio-

nale de la recherche. *Nous sommes loin de la conception d'une recherche confraternelle au service de l'émancipation des citoyens et en vue de proposer des réponses aux défis de l'humanité ainsi que de notre environnement. De plus, la recherche sur projet est peu créative, chronophage, coûteuse, destructrice et génératrice de précarité⁴.*

L'évaluation des projets devra être simplifiée. François Fillon préconise de supprimer les évaluations en cours de contrat et de leur substituer une évaluation-sanction en fin de contrat. *Voilà qui devrait rassurer tous les porteurs de projet et ne pas simplifier les négociations en début de contrat !*

Les contrats de post-doctorants devront pouvoir couvrir la durée totale d'un projet de recherche. *Si les financements octroyés le permettent, c'est déjà possible. Mais peut-être s'agit-il de permettre d'outrepasser les cinq années de contrat ?*

POUR LE MINISTÈRE, L'ÉTAT ET LE HAUT CONSEIL DE L'ÉVALUATION

C'est l'idée d'un État « stratège » qui est retenue par François Fillon, plutôt qu'un État opérationnel. Son rôle est triple : « accréditer les diplômes nationaux, répartir le financement public, veiller à une politique de site permettant sur le territoire la mixité université – grande école – organisme de recherche. [...] Il faudra transférer de la rue Descartes vers les établissements, nombre de cadres, administrateurs civils en particulier, qui pourront apporter leurs expertises aux services administratifs des universités. »

A cela il faut ajouter la contrepartie de l'autonomie des établissements à savoir : « le contrôle budgétaire et l'évaluation des établissements [...] selon trois composantes : formation et insertion professionnelle, recherche, gestion. » Un principe d'évaluation-sanction est établi en cas de non atteinte des objectifs : celui de la baisse des subventions

à l'établissement. *Ainsi, le cercle vicieux est enclenché : les mauvais élèves sanctionnés sont coulés et disparaissent. Une sélection « naturelle » se réalise.*

L'État augmentera son financement de l'enseignement supérieur pour revaloriser les salaires des maîtres de conférences débutants et pour abonder ou amplifier les programmes d'investissement d'avenir. *Encore des compétitions entre quelques-uns reposant sur un mécanisme de boucles vertueuses : l'État donne beaucoup à ceux qui ont déjà plus que les autres et qui devraient, par là-même, réussir encore mieux. L'État aura eu raison et aura détruit en même temps des pans entiers de la diversité scientifique.*

L'État encouragera les investissements du secteur privé dans l'ESR (fondations, chaires...) via des incitations fiscales. Ces déficits de recettes fiscales grèvent les services publics et orientent toujours plus l'ESR vers les besoins des intérêts privés, tout « en veillant à préserver la liberté du chercheur ». *Voilà, tout d'un coup, en fin de programme, un intérêt pour la liberté académique. Existerait-il des pressions sur les chercheurs qui nuiraient à leurs travaux ?!*

Avec François Fillon, la France suivrait non seulement les traces de Margaret Thatcher sur le plan économique mais elle suivrait également la ligne de l'administration de Stephen Harper qui, au Canada, durant ses mandats, a transformé les organismes de recherche en agences de moyens au service des entreprises privées, quand ils n'ont pas tout simplement été supprimés⁵. Les objectifs de l'enseignement supérieur peuvent-ils se réduire à fournir des jeunes employables à court terme et des innovations prêtes à l'emploi pour les entreprises privées ? Le SNESUP-FSU combattra cette vision « adéquationniste » et mercantile de l'ESR reposant sur la destruction des statuts et des conditions de travail des personnels.

⁴ Voir VRS n° 404.
<http://snscs.fr/VRS-no404-04-2016>

⁵ Voir VRS n° 397
<http://snscs.fr/VRS-no397-08-2014>

Quel projet politique alternatif pour l'université ?

Quelques éléments de réflexion

Alors que seulement une partie des programmes politiques pour les prochaines échéances électorales françaises est aujourd'hui publique, l'objet de cet article est de montrer en quel sens pourrait se développer une alternative aux orientations politiques aujourd'hui connues. Dans cet objectif, il contribue à mettre en perspective les cinquante revendications pour le développement des services publics de l'Enseignement supérieur et de la recherche du SNESUP¹.

Marc Neveu

Membre de la Commission administrative du SNESUP

L'université est l'objet, depuis une vingtaine d'années, d'un changement profond. Les aspects très visibles (destruction de postes de titulaires, suppression de formations, pilotage de la recherche, etc.) sont la partie émergée d'un modèle éducatif capitaliste patiemment mis en place malgré les combats de la communauté universitaire.

L'université a désormais une fonction qui se voudrait essentiellement, voire exclusivement, économique. La connaissance, qu'elle soit élaborée par la recherche ou diffusée dans l'université, est envisagée comme une valeur économique et intègre la logique dominante de l'accumulation du capital. Ce phénomène de marchandisation peut s'observer principalement, mais non exclusi-

vement, dans l'accroissement de la part des financements privés, mais aussi dans l'extension des règles de fonctionnement des établissements qui sont régulés de plus en plus par la concurrence. Ainsi, la



« L'université a désormais une fonction qui se voudrait essentiellement, voire exclusivement, économique. »

loi LRU² qui instaure, de manière délibérée, une concurrence entre les universités rend concrète leur « mise sur le marché ». Même

si elles restent publiques, elles tendent à fonctionner comme des entreprises. Autre exemple : la logique d'apprentissage par « compétences ». Elle n'a rien à voir avec des considérations pédagogiques relevant d'une philosophie éducative plus progressiste. Elle est imposée par des experts économistes des organisations internationales ou intergouvernementales, comme l'OCDE³ ou la Commission européenne, qui ont défini ces niveaux d'employabilité différents. L'austérité budgétaire conduit à des formations minimales qui rappellent le « socle commun de compétences clés » dans les écoles.

Ce sont donc d'abord des considérations économiques qui déterminent aujourd'hui les contenus d'enseignement.

¹ Voir *infra* ce document publié à la suite de cet article.

² Liberté, responsabilité des universités.

³ Organisation de coopération et de développement économique.



« La pensée scientifique a vitalemment besoin d'indépendance intellectuelle. Cela ne veut pas dire que la science se barricade dans une tour d'ivoire étanche. »

QUELS DÉFIS POUR L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET LA RECHERCHE ?

Citons au moins trois grands défis :

La recherche scientifique

Un premier défi concerne le développement de la recherche scientifique pour qu'elle participe au progrès culturel, économique et social. La recherche scientifique est de plus en plus soumise à des critères de rentabilité qui en limitent le développement et l'indépendance. La pensée scientifique a vitalemment besoin d'indépendance intellectuelle. Cela ne veut pas dire que la science se barricade dans une tour d'ivoire étanche. Mais si elle doit échanger et partager avec la société, elle doit pouvoir créer ses procédures, ses modes de débat interne et ses instances pour décider de la politique scientifique.

Une tendance forte, amplifiée par le Pacte recherche de 2005, est de soumettre la recherche à la pression des marchés. Le pilotage de la recherche, *via* les financements sur projets notamment, l'empêche

de remplir sa mission en ne la dotant pas des moyens budgétaires nécessaires et d'instances permettant la garantie de l'indépendance intellectuelle des chercheurs. Ainsi, la recherche fondamentale est menacée, tout comme des pans entiers de la connaissance, notamment en sciences humaines.

En résumé, l'indépendance intellectuelle des travailleurs scientifiques vis-à-vis de toute pression étatique, idéologique ou économique, pourrait être constitutionnalised. Il faut également renforcer le secteur public de recherche fondamentale, dégagé de toute obligation d'application. Dans cet esprit, le SNESUP fait des propositions pour repenser les objectifs de l'Enseignement supérieur et de la recherche (ESR) et les logiques de gestion des personnels et d'allocation des moyens sur tout le territoire en matière de recherche.

La transmission et le partage des connaissances

Répondre à ce défi, c'est donner à toute la société la capacité d'accéder aux formes les plus élaborées du savoir en mouvement, pour au moins deux raisons.

La première concerne l'émancipation des personnes. Cette dimension individuelle et citoyenne est absolument nécessaire à l'exercice d'une véritable démocratie dans un monde de plus en plus complexe. À cet égard, l'université a une mission envers toute la société, en matière de formation initiale, formation permanente, d'éducation populaire et de diffusion des connaissances.

La seconde concerne la formation de futurs travailleurs. L'évolution de la production suppose des travailleurs de plus en plus qualifiés et capables d'évoluer dans leurs fonctions. Les diplômes universitaires conservent une valeur importante (le chômage des diplômés est bien plus faible que celui des non-diplômés) malgré les efforts de déqualification du patronat pour les remplacer par des « certifications ». Ils doivent conserver leur valeur de qualification reconnue dans le monde du travail, par les conventions collectives notamment.

Au-delà de l'impérative amélioration des conditions de vie étudiante pour les jeunes issus de milieux modestes, la relance de la

démocratisation suppose de mettre à l'ordre du jour des évolutions pédagogiques pour accueillir des bacheliers issus de parcours variés. L'interdisciplinarité « réelle », sans sacrifier l'approfondissement disciplinaire et la spécialisation, peut faire partie de ces évolutions à condition de considérer toutes les disciplines avec un statut et une importance égale.

C'est ainsi que les sciences humaines et sociales doivent prendre toute leur place dans une formation conçue comme globale et non être considérées sous le seul prisme de l'utilitarisme⁴. De même, la place de la technologie dans la formation générale doit être repensée pour permettre une meilleure réussite des étudiants de toutes origines scolaires.

En matière de formation, le SNESUP revendique de nouveaux objectifs pour l'ESR avec de tout autres logiques d'allocation des moyens sur le territoire national afin de démocratiser l'accès et la réussite universitaire des étudiant.e.s.

La démocratie et la collégialité

Enfin, il est nécessaire de trouver les voies et les moyens d'une démocratie efficace. Les acteurs impliqués dans

les choix politiques de l'enseignement supérieur et de recherche sont divers. Tous doivent pouvoir exprimer leur point de vue et être pris en considération. Il faut donc remplacer la logique managériale, mise en œuvre aujourd'hui, par la pratique et les outils de la démocratie et de la collégialité afin de l'appliquer tant à la gestion des personnels, à l'évaluation des équipes, à la définition des thèmes de recherche, et en finir avec le contrôle bureaucratique qui entrave les capacités d'initiative.

La volonté de mettre en concurrence de grandes régions et de spécialiser les territoires génèrent un système bureaucratique sans précédent (COMUE alliées aux IDEX-ISITE) et détruit les maillages territoriaux. Les acteurs de l'ESR sont éloignés des processus décisionnels et l'utilitarisme de la recherche et de la formation sont renforcés.

Or il est urgent que la coopération se substitue au dogme actuel de compétitivité et de la concurrence. La coopération, consubstantielle à l'activité de recherche, doit se décliner aussi au plan international et impliquer les pays de l'hémisphère sud.

Associer les personnels aux prises de décisions dans un processus transparent et collégial, repenser les objectifs de l'ESR et les logiques d'organisation territoriale font partie des cinquante revendications énoncées par le SNESUP.

On voit bien aujourd'hui que la démocratie est menacée jusque dans ses fondements par la logique financière. Nous ne pouvons pas réinventer une université démocratique si nous ne réinventons pas un projet de société démocratique. Repenser l'université collégiale et démocratique, c'est aussi comprendre qu'elle ne peut se déployer dans une société de plus en plus inégalitaire où le capitalisme a imposé sa loi dans toutes les sphères de l'existence.

La lutte syndicale est une force de contestation des orientations idéologiques et politiques qui détruisent l'université. Elle est aussi une puissance de propositions pour construire une université d'émancipation et de progrès dans une société démocratique.



« C'est ainsi que les sciences humaines et sociales doivent prendre toute leur place dans une formation conçue comme globale et non être considérées sous le seul prisme de l'utilitarisme. »

⁴ Cette question a été l'objet du dossier de la VRS n° 399 : Quels enjeux pour les sciences humaines et sociales aujourd'hui ? <http://snscs.fr/VRS-no-399-12-2014>

Propositions pour le développement du service public de l'ESR : une rupture profonde et des mesures immédiates

Cet appel du bureau national SNESUP-FSU à l'attention de la société française et de ses représentants politiques est destiné à attirer leur attention sur les points cruciaux qui conditionnent le développement de l'ESR comme service public et à leur faire part de ses propositions pour la campagne des élections présidentielles et législatives de 2017 en France.

Par le bureau national du SNESUP-FSU.
Paris, le 1er décembre 2016.

« La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public, gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'Etat¹. »

L'avenir du service public d'Enseignement supérieur et de recherche (ESR) est un enjeu sociétal et environnemental majeur. L'enseignement supérieur et la recherche publics contribuent, et doivent contribuer encore davantage, à relever les défis de notre société contemporaine.

Tout d'abord, l'ESR joue un rôle central pour la démocratie et l'émancipation individuelle et collective. Il vise l'accès à la connaissance pour tou-te-s, en élevant la qualification des citoyen-ne-s, en développant l'esprit critique et l'aptitude à débattre, décider et agir collectivement.

Ensuite, l'ESR doit bien davantage contribuer à une transition écologique socialement juste. Il doit contribuer aux remises en question du mode de développement actuel, des conceptions néo-libérales de l'économie, de la production et de la consommation, et à l'élaboration d'alternatives.

Enfin, garantir les libertés académiques au sein de l'ESR est essentiel. Mener des recherches indépendantes des pressions des entreprises et des intérêts privés, diffuser largement et librement la connaissance et faire dialoguer les cultures dans leur diversité doivent être au cœur de ses missions.

Seul un ESR public, servi par des fonctionnaires sous statut de la fonction publique, peut être indépendant des pressions des acteurs économiques, militaires, politiques et religieux, et des intérêts privés, cela afin de contribuer à l'intérêt général.

Le SNESUP-FSU ouvre le débat sur l'avenir du service public d'enseignement supérieur et de recherche.

Les réformes imposées depuis maintenant une quinzaine d'années (LMD, pacte pour la recherche, loi LRU 2007, loi ESR 2013, refondation de la formation des enseignants, opérations

dites « d'excellence », PIA1, PIA2, PIA3) font obstacle aux libertés, mettent en concurrence les établissements entre eux, ainsi que les personnels, détruisent la collégialité et la démocratie universitaire au profit d'un management technocratique, hiérarchique et autoritaire, dégradent les conditions de travail, accentuent la précarité et les inégalités entre établissements et entre territoires. Une rupture avec ces politiques est indispensable. Celle-ci doit se traduire par des mesures immédiates, législatives, réglementaires et budgétaires.

Le SNESUP-FSU formule un ensemble de revendications et de mesures à mettre en œuvre organisées en trois chapitres.

OBJECTIFS, STRUCTURATION ET ORGANISATION DE L'ESR SUR LE TERRITOIRE

La « marchandisation des savoirs » opère par une mise en concurrence et une hiérarchisation des établissements mais également des personnels et des usagers. Elle concourt à la transformation de l'ESR en opérateur de l'économie de la connaissance. Les écarts de moyens et donc de capacité d'exercice des missions de formation et de recherche se creusent entre établissements du territoire français. La liberté et l'indépendance académiques sont fragilisées et la précarité se développe sous l'effet de l'augmentation du recours à des contractuels et des chargés d'enseignement guidé par l'unique objectif du moindre coût.

REPENSER LES OBJECTIFS DE L'ESR ET LES LOGIQUES DE GESTION DES PERSONNELS ET D'ALLOCATION DES MOYENS SUR TOUT LE TERRITOIRE

En matière de formation :

- Viser l'objectif de 60 % d'une classe d'âge diplômés de l'ESR et de 25 % de diplômés du master ;
- Favoriser l'accès des salariés et des demandeurs d'emploi aux études supérieures avec prise en compte de leur expérience ;
- Ne pas cantonner l'offre des formations à la seule garantie d'insertion professionnelle des étudiants ou aux seuls domaines de recherche locaux (ce sont les résultats de recherche nationaux et internationaux et non seulement locaux qui enrichissent les formations) ;

¹ Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946, repris dans celle du 4 octobre 1958.

- Donner les moyens pour une qualité des formations dans l'ensemble des établissements, pas seulement pour quelques établissements lauréats des concours IDEFI² ou quelques autres appels à projets pédagogiques ;
- Garantir la formation à et par la recherche dès le premier cycle, véritable assurance de formation à la capacité d'analyse, de synthèse et de réflexion.

En matière de recherche

- Augmenter et garantir les financements pérennes et récurrents des laboratoires ;
- Limiter les appels à projet aux recherches transversales pluridisciplinaires et internationales et aux gros équipements ;
- Supprimer l'Agence nationale de la (ANR) et repenser l'ensemble des agences de moyens en vue d'un fonctionnement transparent et démocratique ;
- Augmenter le nombre de doctorants financés, notamment par l'État, plus particulièrement dans les domaines disciplinaires sous-dotés (passer de 12 000 en moyenne annuelle aux 20 000 visés par la STRANES³) ;
- Dans une logique de réinvestissement massif de l'État dans le service public :
 - ⇒ Remettre entièrement à plat le Crédit d'impôt recherche (CIR), l'assortir d'une obligation de recrutement de scientifiques et mieux l'orienter vers les PME-PMI, actuels principaux vecteurs d'innovation et d'embauches des docteur.e.s ;
 - ⇒ Mettre fin aux subventions directes et indirectes à l'enseignement supérieur privé ou consulaire et à leur complaisante insertion dans les COMUE et établissements publics ;
- Faire reconnaître le doctorat dans les conventions collectives par branches professionnelles.

En matière d'organisation

- Rompre avec la logique autoritaire et systématique des regroupements issus de la loi Fioraso (COMUE, universités fusionnées) s'inscrivant dans une gouvernance autoritaire, opaque, non concertée, non collégiale qui, non seulement engendre des souffrances au travail, mais exerce un frein à l'exercice des missions de l'ESR ;
- En finir avec la course à l'excellence par la mise en concurrence, favorisant les stratégies non coopératives entre établissements d'un même périmètre régional ;
- Restaurer un cadrage national et un financement pérenne pour permettre de renouer avec recherche, développement, innovation et pédagogie à la hauteur des enjeux de société ;
- Inscrire les contrats de site dans un cadrage national des formations et une politique nationale de la recherche afin qu'ils ne soient pas des instruments de politiques territoriales concurrentielles et des entreprises, mais qu'ils permettent le développement d'un ESR à la hauteur des enjeux de société ;
- Développer une logique de coopération à tous les niveaux : local, national, européen et international.

GARANTIR LES STATUTS ET DROITS DE FONCTIONNAIRES D'ÉTAT DE L'ESR

- Garantir l'égalité effective des droits et des carrières entre les femmes et les hommes ;
- Garantir un droit effectif à la recherche des enseignants-chercheurs et des enseignants de l'ESR quels que soient l'établissement et le laboratoire d'exercice ;
- En conformité avec les textes de l'Unesco et les avis du conseil constitutionnel sur la situation des scientifiques, assurer l'indépendance des universitaires face à des pressions de toute nature. Le chercheur doit pouvoir exercer son droit de retrait, garder une indépendance d'expertise et d'alerte ;
- Garantir le droit à la mutation dans le cadre d'une procédure nationale ;
- Mettre en œuvre un vaste plan de titularisation des précaires employés pour répondre à des besoins pérennes ;
- Tenir compte de l'entrée tardive dans le métier d'enseignant-chercheur pour le calcul de leurs droits à pension.

DÉMOCRATISATION DE L'ESR ET FONCTION PUBLIQUE

Le service public de l'ESR a pour mission de garantir à tout citoyen « le droit à l'accès à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture⁴ ». Il se doit, par conséquent, d'assurer ce droit sur l'ensemble du territoire, du premier cycle au doctorat, quelles que soient les conditions économiques, sociales et culturelles de l'étudiant.e. Il se doit de produire un savoir partagé en vue de l'enrichissement des biens communs : environnement, santé, transports, énergies, nutrition, politique, culture, éducation, etc. L'ensemble de la population française doit bénéficier d'une formation de haut niveau.

ASSOCIER LES PERSONNELS AUX PRISES DE DÉCISION DANS UN PROCESSUS TRANSPARENT ET COLLÉGIAL

Pouvoir participer activement et démocratiquement aux décisions prises doit être une possibilité pour tous les acteurs. Pour cela, il faut ouvrir des négociations pour un tout autre cadre législatif limitant les statuts dérogatoires. Elles doivent viser à :

- Restaurer une véritable démocratie dans les instances des établissements avec une forte majorité d'élu.e.s représentant les personnels et usagers dans le respect de la parité femme/homme et une limitation du nombre de personnalités extérieures. Réintroduire l'élection du président des universités et des conseils d'établissement par les seuls membres élu.e.s représentant.e.s des personnels et usagers ;
- Rendre responsables les président.e.s d'université devant les conseils de leur établissement et rendre leur mandat non reconductible ;
- Renforcer le rôle et la fonction de régulation nationale du CNESER⁵, instance nationale paritaire essentielle et centrale ; rendre effective sa capacité d'auto-saisine – sur la base de ses délibérations – et doter ses élus des moyens nécessaires à son bon fonctionnement ;

² Initiatives d'excellence en formations innovantes.

³ Stratégie nationale de l'enseignement supérieur.

⁴ Préambule de constitution du 27 octobre 1946 repris dans celle du 4 octobre 1958.

⁵ Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche.

- Créer des instances pérennes de recrutement des enseignants-chercheurs en remplacement des comités de sélection, constituées majoritairement d'élu.e.s pour une durée de deux à cinq ans et fondées sur une ou plusieurs disciplines du CNU, compatibles avec des concours sur regroupements d'emplois selon un périmètre géographique étendu et qui recrutent selon un calendrier national et non « au fil de l'eau » ;
- Généraliser les commissions de choix pour les affectations des enseignants de statut second degré dans l'enseignement supérieur.

DÉMOCRATISER L'ACCÈS ET LA RÉUSSITE UNIVERSITAIRE DES ÉTUDIANT.E.S

La Stratégie nationale pour l'enseignement supérieur fixe comme objectif de diplômer 25 % d'une classe d'âge au niveau master contre 16 % aujourd'hui. Cet objectif doit s'accompagner de l'augmentation de moyens qui peuvent se décliner en diverses mesures :

- Respecter le principe constitutionnel de gratuité de l'enseignement supérieur public et enclencher immédiatement une réduction des frais d'inscription ;
- Créer une allocation d'autonomie pour tous les jeunes, permettant notamment à tous les étudiants d'étudier sans devoir recourir à une activité salariée incompatible avec leurs études ;
- Assurer une implantation géographique des sites universitaires permettant d'offrir au plus grand nombre une proximité d'accès à des universités de plein exercice garantissant un lien enseignement-recherche dès les premières années de licence ; engager un rapprochement des filières post-bac (BTS, CPGE, écoles) avec l'université ;
- Améliorer la réussite des étudiants en licence par la réflexion sur les contenus et l'attribution des moyens nécessaires, notamment pour la diversification des parcours, les passerelles, l'augmentation du taux d'encadrement. Un effort particulier doit être fait en direction des titulaires des baccalauréats technologiques et professionnels, ainsi qu'un accès élargi à la formation continue et à la VAE des salariés et demandeurs d'emploi ;
- Garantir, pour tout étudiant diplômé d'une licence, l'accès de droit dans les parcours de master compatibles avec son parcours de licence, à commencer par ceux de son établissement lorsqu'ils existent.

INVESTIR DANS LA FORMATION DES ENSEIGNANT.E.S DE LA MATERNELLE À L'UNIVERSITÉ

Il faut revenir sur la réforme de la formation des enseignants de 2013 et ouvrir des négociations avec les acteurs et leurs organisations syndicales, pour une formation universitaire et professionnelle des enseignant.es et des conseiller-ères principaux-ales d'éducation (CPE) :

- Augmenter et fléchir des moyens humains et budgétaires des Écoles supérieures du professorat et de l'éducation (ESPE) pour que toutes les activités de la formation soient reconnues et que la recherche s'y développe ;
- Ouvrir des postes aux concours correspondant aux besoins réels, mettre en place des pré-recrutements et rétablir l'aide spécifique aux étudiant.e.s se destinant aux métiers de l'enseignement ;

- Donner priorité à une logique de formation pour les étudiant.e.s et les stagiaires avec un temps de stage n'excédant pas un tiers de service de titulaire et l'arrêt de l'utilisation des stagiaires comme moyens de remplacement, comptés dans le plafond d'emploi ;
- Mettre en place une formation initiale et continue pour les nouveaux enseignant.es-formateur.trices (EF) d'ESPE sur le temps de travail, décharger à mi-temps les EF inscrits en thèse et développer des procédures de recrutement pour les EF, docteur.e.s et qualifié.e.s ;
- Assurer une formation initiale et continue des EC aux divers aspects de leur métier.

RECONNAÎTRE LE RÔLE SOCIAL DES PERSONNELS

Disposer des effectifs et du temps nécessaires pour accomplir nos missions de recherche et d'enseignement et voir les qualifications et les missions des personnels financièrement reconnues :

- Porter la rémunération globale des enseignant.e.s du supérieur à hauteur de celle des autres fonctionnaires de même niveau et de leurs collègues des pays voisins ;
- Rattraper la perte de valeur du point d'indice depuis trente ans ;
- Porter de 40 € à 120 € le taux horaire de rémunération des heures complémentaires et des vacances d'enseignement, actuellement moins bien rétribuées que dans l'enseignement secondaire et que l'heure statutaire d'un titulaire ;
- Promouvoir, s'ils le souhaitent, sur leurs emplois, les enseignants docteur.e.s qualifié.e.s affectés dans le supérieur dans le corps des MC et les enseignants-chercheurs MC HDR qualifié.e.s dans le corps de professeur.e des universités ;
- Empêcher le recours des établissements aux contractuels et aux vacataires pour assurer des fonctions pérennes, préciser les conditions de recours exceptionnel à des contractuels et les *minima* et *maxima* de leur rémunération, assurer leur respect ;
- Réduire les obligations annuelles d'enseignement à 125 hTD pour les EC et 250 hTD pour les enseignant.e.s, exclure toute modulation des services ;
- Instaurer un allègement statutaire d'un demi service sur trois ans pour les débuts de carrière des enseignants-chercheurs ;
- Garantir l'égalité des obligations de service pour tous les personnels accomplissant les mêmes missions, qu'ils soient titulaires ou non ; intégrer les temps de déplacements dans les services d'enseignement réalisés dans des sites éloignés, garantir le remboursement intégral des frais de déplacement correspondants ;
- Garantir les droits sociaux (congés maladie, autorisations spéciales d'absence, jours fériés...) mis à mal par l'annualisation des services des enseignant.e.s et EC ;
- Assurer aux enseignant.e.s du supérieur tous les droits à la formation professionnelle de la Fonction publique, et garantir le droit au congé pour recherche et conversion thématique (CRCT) des enseignants-chercheurs tous les six ans. Favoriser les délégations entre les universités et les organismes. Ces nouveaux droits doivent s'accompagner

d'une part, de moyens financiers et, d'autre part, de la mise en place de structures nouvelles permettant d'accéder aux ressources nécessaires à l'exercice de ces droits (formation continue, équipements de recherche...);

- Construire des grilles de carrières revalorisées qui assurent la reconnaissance du doctorat et prennent en compte le niveau d'études, l'âge d'entrée dans le corps et le niveau des missions des enseignants-chercheurs et enseignants. (attribuer une bonification d'ancienneté aux EC recruté.e.s avant 2009 qui n'ont pas bénéficié d'une prise en compte de l'expérience professionnelle acquise durant leur thèse.);
- Reconnaître le rôle actif des retraités dans la vie économique et sociale.

MESURES BUDGÉTAIRES

Depuis le passage des établissements et universités aux « *responsabilités et compétences élargies* », les équipes de direction gèrent à la fois les budgets d'investissements et de fonctionnement, ainsi que la masse salariale des agents titulaires, contractuels ou vacataires. L'État a profité de cette situation pour se désengager en n'accompagnant pas l'augmentation des dépenses dues à la hausse du nombre d'étudiant.e.s, à l'inflation, aux regroupements imposés ainsi qu'à l'augmentation de la masse salariale du fait du recul des départs en retraite et de la hausse de la qualification des personnels.

Le SNESUP-FSU demande des mesures budgétaires immédiates et pérennes réparties sur les dix prochaines années dans le cadre d'une programmation pluriannuelle du budget de la mission interministérielle pour la recherche et l'enseignement supérieur (MIREs) :

- Revenir à une gestion centralisée de la masse salariale par le ministère (suppression des RCE octroyés aux établissements);
- Résorber la sous-dotation des établissements en abondant intégralement et immédiatement la masse salariale des établissements à la hauteur du financement des salaires des fonctionnaires et des agents non titulaires (salaires, évolution indiciaires – GVT –, indemnités etc.) (200 millions par an pendant dix ans);
- Revaloriser les carrières des personnels à la hauteur de leurs qualifications, de leur âge d'entrée dans le métier (500 millions par an pendant dix ans);
- Résorber la précarité en titularisant les contractuels et « faux vacataires » embauchés sur des missions pérennes (100 millions par an pendant dix ans);
- Mettre au concours tous les postes gelés;
- Créer des postes de fonctionnaires (6000 par an pendant dix ans) afin d'augmenter le taux d'encadrement pédagogique, administratif et technique des étudiants ainsi que les effectifs des laboratoires et organismes de recherche (+ 300 millions par an pendant dix ans);
- Augmenter les financements des études doctorales (+ 1000 contrats par an pendant dix ans) et créer un statut de doctorant fonctionnaire stagiaire afin de former 20 000 docteurs par an pour permettre le recrutement de chercheurs, d'enseignants-chercheurs et de docteurs pour les activités de l'État, des collectivités et des entreprises (+ 300 millions par an pendant dix ans);

• Augmenter l'affectation des fonds récurrents des laboratoires. Cette augmentation du financement de la recherche doit être directement affectée aux établissements, aux laboratoires et aux chercheurs sans être conditionnée au succès à des appels d'offre compétitifs (100 millions par an pendant dix ans);

• Rénover l'ensemble du patrimoine immobilier des établissements et organismes de l'ESR afin de le conformer aux normes de sécurité, aux objectifs de la transition énergétique et écologique, à la croissance des effectifs et aux évolutions pédagogiques, scientifiques et techniques (+ 1 milliard par an pendant dix ans). L'État et les collectivités territoriales doivent en assurer eux-mêmes le financement sans contraindre les établissements à s'endetter et à recourir aux Partenariats public privé (PPP).

Pour financer l'ensemble de ces revendications, l'investissement dans l'ESR publics doit être porté, dans dix ans, à au moins 3 % du PIB (2 % pour les formations supérieures, contre 0,75 % aujourd'hui⁶; 1 % pour la recherche publique, contre 0,5 % aujourd'hui) permettant ainsi à la France de se hisser à un niveau comparable aux pays étrangers qui misent sur l'intelligence. Cela impose une programmation pluriannuelle de la croissance du budget de la MIREs de trois milliards et demi par an pendant dix ans.

CETTE RUPTURE PROFONDE EST ATTENDUE ET LES MESURES IMMÉDIATES POSSIBLES

Le développement de l'enseignement supérieur et de la recherche repose sur la démocratisation de l'enseignement supérieur, la garantie des libertés académiques; une égalité de moyens entre les parties prenantes et un service public garanti sur l'ensemble du territoire; des libres coopérations et des échanges non contraints; la confiance dans la qualifications des agents de la fonction publique et la reconnaissance de leurs contributions. C'est possible et nécessaire en consacrant, loin de la stratégie actuelle de paupérisation de l'ESR, 3 % de la richesse nationale à l'ESR public et en abolissant les lois et les décrets qui organisent la marchandisation des savoirs et la compétition de tous contre tous, au seul bénéfice d'une minorité et d'intérêts privés.

L'enseignement supérieur et la recherche doivent se développer indépendamment des pressions émanant des pouvoirs politiques, militaires, financiers et religieux. Ils doivent développer et diffuser les connaissances et les techniques, et contribuer à la satisfaction des besoins sociaux, sanitaires, culturels, environnementaux, technologiques et économiques. La recherche doit disposer des moyens pour conduire ses missions sur le temps long, en sortant des sentiers battus et sans autre limitation que l'éthique. Les formations (initiale, continue, Formation tout au long de la vie...) doivent développer – en lien avec la recherche – l'esprit critique, les connaissances fondamentales pour la vie citoyenne et professionnelle, au profit de toutes les catégories sociales et générationnelles. L'ensemble de ces missions doit bénéficier de l'échange, de la coopération au niveau national, européen et international. Ce sont des choix politiques nécessaires pour la construction d'une société plus démocratique, plus égalitaire et plus fraternelle. C'est le sens de notre syndicalisme de transformation sociale.

⁶ Aujourd'hui, les programmes 150 et 241 de la MIREs, abondés des PIA1 et 2, atteignent 0,75 % du PIB.

Retraites : des alternatives au « toujours moins »

Depuis la rentrée de septembre, rapports et déclarations mettent en cause la politique de retraite. Toutes les propositions vont dans le sens d'une aggravation de la situation des futur.e.s et actuel.le.s retraité.e.s. Pourtant, des alternatives existent.

Michelle Lauton

Depuis la rentrée de septembre, les rapports et déclarations en matière de retraite se multiplient : nouveau rapport de la Cour des comptes, rapport non publié du Trésor et discuté dans le Conseil d'orientation des retraites (COR), propositions de François Fillon, candidat à la présidentielle de la droite... Tous opposent public et privé. Tous vont dans le sens d'une diminution des pensions et d'un recul de l'âge de départ à la retraite, alors que la loi du 20 janvier 2014 a déjà programmé de nouveaux reculs, avec des augmentations, identiques dans tous les régimes, de la durée d'assurance¹ et des hausses de cotisations pour les salarié.e.s et les retraité.e.s. Les absences de revalorisation des traitements et des retraites ont aussi contribué à faire baisser le pouvoir d'achat des fonctionnaires actif/ve.s et des retraité.e.s. Toutes ces attaques s'inscrivent dans le cadre des politiques d'austérité et l'obsession de limiter le déficit public à 3% avant tout autre considération.

RÉGRESSIONS ANNONCÉES

La Cour des comptes préconise, treize ans après son dernier rapport de 2003 sur les pensions des fonctionnaires civils de l'État, des « leviers d'évolution des régimes des retraites des fonctionnaires » et des recommandations sur son financement. Elle reconnaît qu'une « convergence des taux moyens de remplacement des pensions entre les retraités de la fonction publique et ceux du secteur privé s'est effectuée dans un mouvement commun de baisse, mais pour des raisons propres à chaque régime : la hausse de la part des primes dans la fonction publique, le mode d'indexation des salaires por-

tés aux comptes dans le privé ». Pour autant, la Cour des comptes continue de vouloir stigmatiser les fonctionnaires. Le scénario initial de la Cour est de les rattacher au régime général et à un régime complémentaire – en intégrant les primes –, ce qui serait difficile et coûteux à mettre en place (l'État n'archive pas les salaires et primes perçues). C'est aussi ce qu'a prôné récemment l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). Un autre scénario est la fusion des différents régimes de fonctionnaires, mais la Cour des comptes redoute les collectivités locales ! Dans ces deux cas, les enseignant.e.s et chercheur.e.s seraient globalement perdant.e.s.



« La Cour des comptes continue de vouloir stigmatiser les fonctionnaires. »

¹ Un trimestre toutes les trois générations, à partir de 167 trimestres pour les générations 1958 à 1960, et jusqu'à 172 trimestres pour les générations 1973 et suivantes, ce qui, mécaniquement, augmente l'âge d'annulation de la décote, pour la fixer à la limite d'âge.

La Cour des comptes avance deux leviers qui lui semblent plus faciles à mettre en place : le passage du calcul sur la base de l'indice des six derniers mois à celui sur un traitement moyen sur cinq à dix ans en y comptabilisant tous les salaires (sommes perçues actualisées pour le calcul de la retraite, intégration partielle des primes) et la création d'une caisse de retraite.

L'abandon de l'indice des six derniers mois ferait automatiquement baisser la retraite, puisque l'évolution des traitements de base est croissante dans la fonction publique. Or ces traitements sont scandaleusement bas et les carrières sont bloquées². À cela s'ajoutent – spécifiquement dans nos catégories – les années manquantes pour une retraite à taux plein (l'âge moyen de recrutement dans l'enseignement supérieur et la recherche est d'environ trente-deux ans) et le polypensionnement (travail dans le privé, à l'étranger, CDD... avant le recrutement). La paupérisation des universitaires et chercheur.e.s qui partent à la retraite s'installe³.

Quant à la création d'une caisse de retraite des fonctionnaires, cela mettrait en cause le Code des pensions, inscrit dans le statut de fonctionnaire d'État, qui permet à l'État d'assumer l'ensemble de ses responsabilités et de ses choix politiques.

Dans ce même rapport, la Cour des Comptes met en avant les « avantages » des fonctionnaires en matière de droits familiaux (majoration pour enfants, sup-

plément familial de traitement). Elle envisage aussi de supprimer les bonifications de dépaysement pour services hors d'Europe. Plus grave encore peut être, elle remet en cause les pensions de réversion des fonctionnaires après veuvage, en envisageant de les plafonner au lieu d'améliorer le droit à la réversion en l'ouvrant à tous les couples (mariés ou non) sans conditions de ressources.

La réunion du COR d'octobre 2016 visait à étudier l'effet du report de l'âge de départ à la retraite et ses impacts macroéconomiques dans le régime général. Cette réunion s'appuyait notamment sur une étude du Trésor – uniquement publiée dans la presse –, réalisée à l'aide d'un modèle macro-économétrique contestable (Mésange), qui suppose le « plein emploi » en 2040 avec un taux de chômage de 4,5 %. Selon cette étude, un passage à la retraite à 65 ans, au rythme d'un recul de trois mois par année induirait, à terme, un surplus de 2,4 % de la population active disponible, de 2,4 % de l'emploi et donc du PIB. Mais, écrit H. Sterdiniak des Économistes atterrés, « *la prétendue étude ne repose sur aucune analyse sérieuse quant à la capacité des seniors à se maintenir en emploi ou quant à la disponibilité des entreprises à les employer* ». Aujourd'hui, la France compte 2,75 millions de chômeurs, selon la définition du Bureau international du travail (BIT), 1,5 million de chômeurs découragés et 1,75 million d'actifs sous-employés soit 5 millions de personnes disponibles (en équivalent temps plein). Le problème est donc de créer des emplois, d'en libérer et de former les personnes en demande d'emploi et non d'augmenter la durée de travail en reculant l'âge de départ à la retraite.

Soulignons que, suite à la réforme de 2010, la Caisse nationale d'assurance vieillesse fait le constat

que, parmi les hommes de soixante ans, seulement 37,8 % ont continué à travailler, tandis que 32,3 % étaient au chômage, 14,7 % en invalidité, 11 % en inactivité et 3,5 % en congé maladie. Le relèvement de l'âge de départ a donc entraîné des transferts vers les minima sociaux. Pour les personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche, ce scénario signifierait moins de recrutement de nouveaux doctorants et de personnels d'appui. Cela mettrait en cause le développement du travail des laboratoires et favoriserait les phénomènes de départs à l'étranger pour installation définitive ou de changement de métier.

Tous les candidats de la droite ont proposé des économies, reposant notamment sur des suppressions d'emplois de fonctionnaires et une augmentation de l'âge de départ à la retraite. François Fillon veut reporter l'âge légal de départ à la retraite à 65 ans d'ici à 2022. Cela induit des départs aux alentours de 70 ans pour celles et ceux qui, à 65 ans, n'auront pas acquis le nombre de trimestres requis pour une retraite à « taux plein ». François Fillon veut aussi « harmoniser graduellement » les régimes privés, publics et spéciaux (RATP, SNCF...): même âge de départ, mêmes modalités de calcul.

À long terme, les retraites de base et complémentaires devront, selon lui, fusionner pour constituer un régime par points, ce qui entraînerait des départs plus tardifs et des non remplacements. Quand on sait que François Fillon veut aussi supprimer 500 000 emplois dans la Fonction publique, cela se traduirait par un affaiblissement du service public, et l'augmentation de la part du privé dans la réponse aux besoins du public, qui ne pourrait répondre à la demande (santé ou école par exemple). Ce serait un immense gâchis quand on pense aux jeunes qui se seraient formés et se retrouve-

² Patrick Monfort, « Des rémunérations scandaleusement basses dans la recherche », *VRS* n° 405, 2016, pages 31-34 ; Philippe Aubry, « Payés neuf mois sur douze », dans la même *VRS* 2016, pages 26-27. <http://sncs.fr/VRS-no405-08-2016>

³ Jérôme Gleizes, « Réforme des retraites : la double peine pour les chercheurs et les universitaires », *VRS* n° 395, 2013, pages 45-46. http://sncs.fr/sites/snscs.fr/IMG/pdf/vrs_395.pdf
Patrick Monfort, « La retraite des scientifiques : une paupérisation annoncée », *VRS* n° 405, 2016, pages 29-30. <http://sncs.fr/VRS-no405-08-2016>

raient néanmoins au chômage dans certains secteurs. Mais aussi, à ceux – particulièrement dans les professions pénibles – qui seraient obligés de rester au travail pour avoir une retraite décente, alors qu'ils sont fatigués et ne peuvent plus exercer pleinement leur métier.

DES ALTERNATIVES EXISTENT

Le financement des retraites nécessite de construire des alternatives par l'apport de ressources nouvelles. Une première piste est d'améliorer le pouvoir d'achat des salarié.e.s. Cela suppose une augmentation des salaires, et non une augmentation du temps de travail à salaire égal.

Une deuxième piste est la création d'emplois. Cela suppose une volonté de redynamiser le tissu économique : maintien et/ou retour de la production, investissement dans les énergies renouvelables et le développement durable, création des emplois nécessaires pour le travail social (maintien à domicile des personnes handicapées ou âgées, par exemple...), prise en charge des quartiers ou/et des zones rurales...

Les entreprises bénéficient de plus de 200 milliards d'euros d'aides publiques sous diverses formes : exonérations fiscales des charges sociales, crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE), crédit d'impôt recherche (CIR), pacte de responsabilité... Quand on sait, par exemple, qu'une entreprise pharmaceutique comme SANOFI bénéficie du CIR aujourd'hui, sans embauche de jeunes chercheurs et en supprimant des emplois dans la recherche, que des groupes du CAC 40 font de l'optimisation fiscale leur permettant de ne pas payer d'impôt en France, que 20 % du montant du CIR est englouti dans le montage de dossiers plus ou



« Des alternatives existent. »

moins factices, on voit qu'il serait possible de trouver des fonds pour assurer le versement des retraites principales et complémentaires.

Lors de son congrès (février 2016), la FSU a réaffirmé son attachement au code des pensions, au droit pour le public comme pour le privé à la retraite dès soixante ans avec un taux de remplacement de 75 %, basé sur les six derniers mois de traitement. Elle demande l'abrogation du système de décote/surcote, un minimum garanti. Elle demande que la revalorisation des pensions prenne en compte l'évolution des salaires. Ces revendications sont plus que jamais d'actualité.

En même temps, il ne faut pas oublier les revendications spécifiques que défendent le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU, telles que la prise en compte de la longueur des études, les périodes de précarité dans la carrière des personnels de la recherche et de l'enseignement supérieur... Une question particulièrement importante est la reconnaissance de toutes les périodes de travail à l'étranger (un passage désormais quasiment obligé pour les post-doctorants). Le SNESUP et le SNCS s'opposent à la mise en place, par l'Europe, de systèmes de retraite par capitalisation

sectoriels, sous prétexte de faciliter la mobilité des chercheurs, enseignants-chercheurs, doctorants, post-doc..., tel le projet européen « *Retirement Savings Vehicle for European Research Institutions* » (*RESAVER*) qui a pour objectif de généraliser un système de fond de pension pour la retraite des chercheurs des institutions publiques et privées⁴.

Cela nécessite l'ouverture de réelles négociations avec les représentants de l'Etat sur ces sujets.

La question des retraites va continuer à être très présente dans les mois à venir. Réfléchir sur les retraites du public et du privé, c'est réfléchir à des objectifs convergents, notamment en termes de taux de remplacement, pour assurer à toutes les futur.e.s retraité.e.s un niveau de pension satisfaisant. C'est aussi montrer qu'une autre alternative de financement existe.

⁴ Ce système conduirait à la suppression de la pension civile de retraite, attachée au statut de titulaire de la fonction publique des chercheurs et enseignants chercheurs et à celle du système de retraite par répartition des chercheurs de droit privé. Le SNCS et le SNESUP se prononcent pour le maintien des systèmes actuels de retraite de droit français qui reconnaissent et prennent en compte les activités passées à l'étranger dans la retraite des personnels de l'Enseignement supérieur et de la recherche.
<http://www.snesup.fr/creation-d-un-fonds-de-pension-europeen-pour-les-chercheurs-menaces-sur-les-retraites-avec-l-aval-du-gouvernement-francais>
<http://sncs.fr/Commission-administrative-du-SNCS-3719>

Caen, 1956-2016

S'apparentant aux premières assises de la recherche que notre pays a connues, un colloque national était organisé, du 1^{er} au 3 novembre 1956 par Pierre Mendès France, pour réfléchir aux évolutions nécessaires de l'enseignement supérieur et de la recherche en France à Caen. Les trois jours de débats ont impulsé une réflexion qui influencera durablement la politique de recherche. Ses conclusions sont résumées dans un manifeste intitulé « Les douze points du colloque de Caen ». Soixante ans plus tard, le colloque « Caen 1956-2016. La recherche : construire demain » qui s'est tenu à Caen le 3 novembre a remis en perspective les débats d'alors.

Université de Caen, 1^{er} novembre 1956. Un homme d'État, qui jouit d'une aura considérable à travers la France, s'adresse à un parterre d'élus, d'industriels, de journalistes et surtout de scientifiques. Pas de vaines paroles, ni de promesses de lendemains qui chantent. Mais un discours cinglant de vérité,

sans ambages ni concessions, et qui ambitionne de provoquer une mobilisation du pays en faveur de la recherche. Qu'on en juge : « *De partout s'élèvent des cris d'alarme : la recherche fondamentale, source première de toute invention, s'étiole, se réduit de jour en jour* »... « *La disparité s'accroît sans cesse entre le nombre des scientifiques, des chercheurs, des ingénieurs, des techniciens que nous formons et le nombre de ceux qui seraient nécessaires* »... « *Imaginez les conséquences qu'aurait dans vingt ans, si elle devait se poursuivre, notre disette de chercheurs et de techniciens : la première de ces conséquences, ce serait notre descente au rang des pays sous-développés, avec tout ce que cela comporte d'asservissement technique et politique et de régression sociale* »... C'est sur ces constats alarmants, énoncés il y a soixante ans, que Pierre Mendès France inaugure le « colloque de Caen »¹.



Pierre Mendès France, en 1968.

¹ On trouvera la transcription complète de ce discours, ainsi qu'une excellente analyse de l'action de Pierre Mendès France, dans Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *La politique scientifique de Pierre Mendès France. Une ambition républicaine*, Paris, Armand Colin-Comité pour l'histoire du CNRS, 2012, p. 85-97.

Denis Guthleben

Attaché scientifique au Comité pour l'histoire du CNRS

« LA RÉPUBLIQUE A BESOIN DE SAVANTS »

L'intérêt de Pierre Mendès France pour la recherche n'est toutefois pas né à Caen en 1956. Bien avant d'accéder aux plus hautes responsabilités, il s'était illustré par son engagement dans ce domaine. Député de l'Eure, il s'était déjà exprimé à plusieurs reprises à la tribune de l'Assemblée nationale. Ainsi, le 3 juin 1953 : « *La République a besoin de savants ; leurs découvertes, le rayonnement qui s'y attache et leurs applications contribuent à la grandeur du pays.* » La formule avait alors fait mouche : elle prenait le contre-pied de ce tribunal révolutionnaire qui, en 1794, avait condamné Lavoisier au cri de « *La République n'a pas besoin de savants* »². Pierre Mendès France s'était ensuite impliqué dans la préparation d'un numéro spécial de la revue *La Nef*, où il précisait qu'« *un homme politique, lorsqu'il évoque l'avenir, ne peut qu'être préoccupé par la faiblesse du dévelop-*

² Si l'authenticité de cette déclaration du président du tribunal révolutionnaire de la Première République fait débat, la réaction du mathématicien Lagrange à l'énoncé du verdict, elle, est attestée : « *Il ne leur a fallu qu'un moment pour faire tomber cette tête et cent années, peut-être, ne suffiront pas pour en produire une semblable* ».

pement de la science française », et martelait qu'une nation « est vouée à la décadence si elle perd sa vitalité intellectuelle »³.

Le 18 juin – une date qui, décidément, compte beaucoup dans notre histoire nationale, de Waterloo à l'Appel...– 1954, Pierre Mendès France est désigné à la présidence du Conseil. L'heure est grave : tous les regards sont tournés vers l'Extrême-Orient, où la France vient de subir l'humiliante défaite de Diên Biên Phu. Mobilisé sur la scène internationale, le chef du gouvernement n'en oublie pas pour autant la science. Dès sa déclaration d'investiture, il annonce qu'il va surtout miser de ce côté-là sur « le capital le plus précieux de tous, le capital humain ». Dans la foulée, il demande à son ministre de l'Éducation nationale, Jean Berthoin, de prévoir un effort massif en faveur de l'enseignement supérieur. Il institue aussi, auprès de la présidence du Conseil, un secrétariat d'État à la Recherche scientifique et au Progrès technique, confié à l'ancien directeur du CNRS Henri Longchambon. Comme le rappelle fort justement Jean-Louis Crémieux-Brilhac, « c'est renouer, après des années de désengagement de l'État, avec une initiative du gouvernement du Front populaire de 1936-37 : Léon Blum avait institué à l'Éducation nationale un sous-secrétariat d'État à la Recherche scientifique pour Irène Joliot-Curie, bientôt remplacée par Jean Perrin »⁴.

L'expérience, hélas, est de courte durée. Huit mois seulement après être parvenu à faire face à la question indochinoise, le gouvernement Mendès France trébuche sur les « affaires algériennes ». Parti-

san de réformes libérales dans les « départements » que la France compte pour quelques années encore de l'autre côté de la Méditerranée, il est mis en minorité à l'Assemblée et se voit contraint de s'effacer devant Edgar Faure le 5 février 1955. Un comble, pour une personnalité dont le prestige et la confiance demeurent intacts à travers le pays ! Mais le fonctionnement de la IV^{ème} République est à ce prix, et cela ne va pas aller en s'améliorant au cours des quelques années que ce régime a encore à vivre... Dans le domaine de la recherche, cependant, « le moment Mendès France » transcende cette fugace présidence du Conseil.

« LES DOUZE POINTS DE CAEN »

Après son départ du gouvernement, avec la collaboration de Jean-Louis Crémieux-Brilhac et de quelques scientifiques dont Pierre Auger, Jacques Monod et André Lichnerowicz, le député de l'Eure travaille à l'organisation d'une grande consultation nationale. Si Pierre Mendès France n'obtient qu'un soutien tiède de ses

successeurs, Edgar Faure puis Guy Mollet, qui n'ont d'ailleurs pas souhaité pérenniser auprès d'eux le secrétariat d'État à la Recherche, ainsi que du ministre de l'Éducation nationale René Billères, il trouve, en revanche, un large soutien au sein de la communauté scientifique... et au-delà ! Le directeur général du CNRS, Gaston Dupouy, le haut-commissaire à l'énergie atomique, Francis Perrin, de même que le président-directeur général de la SNCF rejoignent son initiative et acceptent de prendre la parole au colloque qui se tient finalement à Caen du 1^{er} au 3 novembre 1956. *Le Monde* et *Le Figaro* ont également dépêché sur place des chefs de rubrique qui rendent compte, jour après jour, des échanges tenus dans les locaux de l'université normande.

Au terme de trois longues journées d'exposés, de discussions et de délibérations, un programme ambitieux de modernisation de la recherche et de l'enseignement est défini. Afin d'accroître son audience, il est résumé en une douzaine de résolutions, qui passeront



Université de Caen, vue aérienne du campus en 1956.

³ Pierre Mendès France, « Réflexions d'un homme politique sur l'enseignement supérieur », *La Nef*, n° 6, « La science et l'homme », juin 1954. On se gardera, bien sûr, de confondre cette Nef-là avec le mensuel catholique traditionaliste homonyme fondé en 1990...

⁴ Jean-Louis Crémieux-Brilhac, *op. cit.*, p. 14.

à la postérité comme « les douze points du colloque de Caen » :

1. Un plan décennal d'expansion ;
2. L'extension de la formation scientifique au niveau de l'enseignement secondaire et technique pour un véritable humanisme ;
3. La réforme de l'enseignement supérieur scientifique ;
4. La réforme de l'administration et des cadres de l'enseignement supérieur ;
5. La mise en place d'un statut pour le personnel du CNRS ;
6. L'encouragement des études supérieures scientifiques ;
7. La revalorisation des carrières de la recherche fondamentale et de l'enseignement scientifique ;
8. La réforme de l'enseignement et de la recherche médicale ;
9. Un effort massif pour la construction d'établissements de recherche et d'enseignement ;
10. La stimulation de la recherche appliquée ;
11. L'expansion de la recherche agronomique ;
12. La mise en place d'une autorité politique chargée de la recherche scientifique.

Pour prendre la mesure du retentissement du colloque de Caen, il n'est qu'à relire, par exemple, le témoignage de François Jacob, pourtant rédigé une vingtaine d'années plus tard : « Voici que, soudain, un politique parle de la recherche scientifique et de son rôle capital pour le pays. Un politique vient de dire, qu'en ce siècle, il ne

peut plus y avoir ni puissance, ni prospérité sans science et technique. Et pas n'importe quel politique. Le seul qui, depuis de Gaulle, a révélé une stature et une carrure d'homme d'État : Pierre Mendès France, qui s'interroge et s'inquiète. Qui dénonce les défauts de notre enseignement supérieur et de notre recherche. Vitupère l'immobilisme, la sclérose, les mauvaises habitudes, les féodalités, les privilèges. Et finit par réunir un vaste colloque pour définir les carences et préciser les remèdes. »⁵

CAEN, ET APRÈS ?

Le colloque de Caen s'apparente aux premières assises de la recherche que notre pays a connues. Il préfigure ainsi la formidable mobilisation qui a marqué les débuts de la présidence de François Mitterrand, maintes fois imitée depuis le début des années 1980 mais, c'est le moins que l'on puisse dire, jamais égale... Dans l'immédiat, il fournit surtout un canevas de réflexions et d'actions au nouveau pouvoir qui se met en place en 1958. Car la grande politique gaullienne de la recherche scientifique n'est pas une création *ex nihilo* : elle puise largement aux sources de Caen, et de la dynamique établie autour de Pierre Mendès France plusieurs années avant le retour au pouvoir du Général. « Dans la longue construction d'une politique scientifique française, note encore Jean-Louis Crémieux-Brilhac, la phase gaullienne ne peut être séparée de la phase mendésienne : celle-ci l'a préparée et, dans une certaine mesure, accompagnée ».

⁵ François Jacob, *La statue intérieure*, Paris, Odile Jacob-Le Seuil, 1987, p. 318.

Et on lit bien : « accompagnée ». Car Pierre Mendès France, au-delà de son opposition aux nouvelles institutions de la V^{ème} République en général, et à Charles de Gaulle en particulier, a apporté son soutien aux initiatives prises dans le champ de la recherche tout au



Article du quotidien Paris Normandie du 5 novembre 1956 relatant la tenue du colloque de Caen.

long des années 1960, convaincu qu'elles ne servaient pas un parti, mais bel et bien le pays dans son ensemble. C'est bien à cela que l'on distingue un homme d'État d'un homme politique, et c'est tout le sens des célébrations qui ont été organisées par l'université de Caen, en novembre 2016, à l'occasion du soixantième anniversaire du colloque. Pierre Mendès France n'aurait d'ailleurs pas renié certaines des déclarations du président de la République François Hollande à cette occasion⁶. Surtout celles en faveur de la recherche fondamentale ou de l'effort devant être consenti pour revaloriser les carrières de la recherche, en particulier à destination des plus jeunes, ceux qui s'y destinent ou qui viennent tout juste de les entreprendre, et qui forment, aujourd'hui comme hier, « le capital le plus précieux de tous ».

⁶ <http://www.elysee.fr/videos/discours-de-conclusion-du-colloque-caen-1956-2016-la-recherche-construire-demain-a-l-universite-de-caen/>

VRS



La vie de la recherche scientifique

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE
PRÉCARISATION RÉORGANISATION SOCIÉTÉ
TERRITORIALISATION EMPLOI SCIENTIFIQUE PARITÉ
FINANCEMENTS PARCOURS PROFESSIONNEL

La Vie de la recherche scientifique (VRS) explore les grandes questions scientifiques et politiques en lien avec les préoccupations de la société et des mouvements sociaux. Retrouvez, au fil des dossiers, les grands sujets qui sont au coeur de vos interrogations et de vos exigences.



ABONNEMENT ANNUEL • 4 NUMÉROS PAR AN

INDIVIDUEL : 25€ INSTITUTIONNEL : 50€ PRIX AU NUMÉRO : 8€

ATTENTION : l'abonnement est facultatif pour les adhérents du SNCS et du SNESUP

Institution :

Nom : Prénom :

Adresse :

.....

Téléphone : Courriel :

Merci de bien vouloir nous retourner ce bulletin complété avec votre règlement à l'adresse suivante :

SNCS - 1, Place Aristide Briand - 92195 Meudon Cedex
sncs@cnsr-bellevue.fr - www.snscs.fr

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Banque coopérative créée par des enseignants, la CASDEN repose sur un système alternatif et solidaire : la mise en commun de l'épargne de tous pour financer les projets de chacun.
Comme plus d'un million de Sociétaires, faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible
dans les Délégations Départementales CASDEN
et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur 



CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique